



Association de Développement de
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

Bulletin technique

AOÛT 2022



ADANA EN BREF



Une équipe
renforcée !

CONNAISSANCES ET TECHNIQUES



Nouveau projet :
qualité des cires

ÉCHANGES ET RÉSEAU



Visite d'un
atelier pollen

EN PRATIQUE



Construire son
projet de miellerie

Édito

Après plusieurs années médiocres et émaillées de déceptions, espérons que cette saison puisse offrir satisfaction à chacun de vous, avec des récoltes variées pour le plaisir des clients et pour l'élaboration de recettes.

En effet, certaines exploitations ont fait le choix de la diversification et de la transformation du miel.

Il y a bien évidemment le traditionnel pain d'épices pur miel. Il faut souligner que nous trouvons autant de recettes que d'apiculteurs, chacun peut donc choisir celle qui lui convient le mieux.

Les apiculteurs-cuisiniers proposent également des produits aussi divers que leur imagination. Derrière les murs de leur laboratoire, ils élaborent des recettes de préparation de fruits, de confiseries, de nougats, de pâtes à tartiner... recettes où leur miel vient sublimer les préparations.

La transformation demande du temps, des installations répondant aux normes alimentaires et une connaissance des techniques de cuisine.



Une histoire de famille : Line, apicultrice est associée à sa soeur, Dominique, cuisinière qui confectionne des produits à base de miel.

L'ADANA propose des formations afin de perfectionner ses connaissances sur la transformation du miel. N'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur le nouveau site internet et à manifester vos besoins en formation !

Ce bulletin offre une place d'honneur à la diversification et aux démarches de qualité de miel au sein de notre région et au-delà. Vous trouverez, entre bien d'autres choses, une source de réflexion sur les prix de vente des produits transformés ainsi que la production de pollen et de propolis.

Pour les passionnés de cuisine, la transformation du miel permet d'apporter une diversification à leur gamme de produits et de montrer au plus grand nombre que le miel ne se consomme pas uniquement au petit déjeuner mais qu'il est aussi un ingrédient à part entière pour la pâtisserie et la cuisine en général.

J'invite tous les apiculteurs à profiter des journées de rencontre de fin de saison pour faire goûter leurs préparations aux collègues, échanger des conseils et critiques (constructives!), et pourquoi pas, se partager des recettes et astuces.

Pour finir, Kiliana et Isabelle s'envolent vers de nouveaux horizons.

Au nom de tout le CA je tenais à les remercier pour leur implication et de leur dévouement dans notre association durant toutes ces années.

Je leur souhaite la plus grande réussite dans leurs nouveaux projets et je nous souhaite à tous une magnifique fin de saison.

Line Choquet,
apicultrice en Gironde

Sommaire

L'ADANA EN BREF

- Du renfort dans la colonie ! 4
- Essaimage à l'ADANA 5

CONNAISSANCES ET TECHNIQUES

ACQUÉRIR DES RÉFÉRENCES

- Cimeqa : vers une meilleure qualité des cires 6
- 2021, une piètre année apicole 8

DÉMARCHES DE VALORISATION

- L'IGP « Miel des Landes », un nouveau pas vers la qualité 10

DÉCRYPTAGE

- Les opportunités de la loi « EGALim 2 » pour la filière apicole : une loi pour mieux rémunérer les producteurs..... 13
- Apiculture Bio : point sur la nouvelle réglementation 16

ÉCHANGES ET RÉSEAU

TEMPS COLLECTIF

- Visite d'un atelier pollen dans la Creuse 18

PARTENAIRE À L'HONNEUR

- Le projet d'une IGP « Miel de tilleul de Picardie » 20

TISSER DES LIENS

- Accompagnement pluriexperts pour lutter contre le varroa..... 22

EN PRATIQUE

FORMATION : À RETENIR

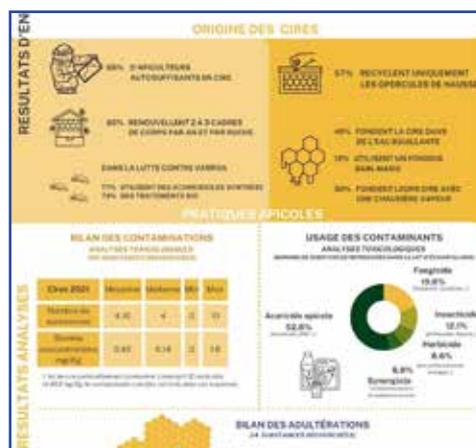
- Remérer les colonies de production sans orpheliner 24
- Une formation dédiée aux projets mielleries ! 26
- La propolis : un produit aux multiples vertus 28

TÉMOIGNAGES D'APICULTEURS·TRICES

- Bilan des formations 2021-2022 : les apiculteurs s'expriment ! 30

LA BOITE À OUTILS

- Diagnostiquer les pannes du Sublimox 32
- Trop cher ? Pas assez cher ? L'art et la manière de fixer son prix 34





Du renfort dans la colonie !

Cette saison, l'équipe a accueilli trois volontaires en service civique : Lisa, Maela et Ewelems. L'appui des volontaires est un réel atout pour renforcer la qualité des projets conduits et des rendus transmis aux apiculteurs, tout en apportant du dynamisme. Corentin est également de retour, pour épauler les collègues de l'ADANA durant le pic d'activité des suivis de colonie.

Durant des périodes de 6 à 8 mois, des jeunes volontaires accompagnent l'équipe salariée dans leurs travaux. Pour les volontaires ses missions sont un premier pas vers le monde professionnel et leurs permettent d'acquérir de nouvelles compétences tout en découvrant l'apiculture !

DES ARRIVÉES DE VOLONTAIRES...



Lisa Favreau, en service civique avec Jonathan sur le pôle de Saintes

sera sur le terrain pour un état des lieux des ruchers de l'association. Elle est également chargée de rédiger le bilan de l'expérimentation 2022.

"C'est pour apporter mon aide, participer à la préservation de la ressource florale et des abeilles, que j'ai souhaité m'engager à l'ADANA" - Lisa

Favreau Lisa

Formation : après une licence de Géographie, Lisa est actuellement en première année de Master à l'Université de Lorraine. Lors de son service civique, elle souhaite proposer un regard transversal sur les problématiques apicoles.

Missions : sa mission principale est le suivi du projet nourrissage. Elle mène une enquête auprès des apiculteurs et



Ewelems Garin, en service civique à Mont-de-Marsan aux côtés de Kiliانا

les données terrain, et réalise un travail d'identification et de classification des insectes capturés.

"L'apiculture joue un rôle important pour la biodiversité, l'ADANA est une association organisée et impliquée qui répond à un besoin" - Ewelems

Garin Ewelems

Formation : A la fin du lycée, c'est l'envie de travailler et de rendre service qui a poussé Ewelems à réaliser un service civique de 5 mois à l'ADANA. Sportif de haut niveau, il allie journées au rucher et entraînements d'athlétisme.

Missions : sa mission principale est le suivi du projet frelon. Il participe au renouvellement des pièges à frelons sur sites, récolte



Ikabanga Maela

Formation : après un BTS Gestion et Protection de la Nature à Lyon, Maela intègre l'ADANA en service civique pour 6 mois. Attirée par l'agriculture, l'entomologie et la biodiversité, elle aimerait ensuite faire des études en agronomie.

Missions : Maela travaille sur les liens entre abeilles et milieu agricole. Sa mission principale est le suivi du projet CIMEQA sur la qualité des cires d'abeilles. Elle participe au déroulement de l'expérimentation et à la restitution des données. Elle participe également à un projet sur la pollinisation des Kiwis.

Maela Ikabanga, en service civique à Pau aux côtés de Miren

"J'ai envie de découvrir le monde de l'apiculture, de travailler sur le terrain et de m'orienter vers un domaine plus agricole." - Maela

ET UN RETOUR !



Corentin Fredon, employé en soutien de Léa et Claire sur la veille sanitaire varroa

apiculteurs. Il a également pris part aux terrains des projets WIN'VAR et VARBEST. Plus ponctuellement, il participe aux comptages des insectes pour le projet frelon.

"J'ai eu envie de revenir travailler au sein de cette équipe et de pouvoir à nouveau prendre part aux projets de l'association, grâce aux missions qui me sont confiées." - Corentin

Fredon Corentin

Formation : après un DUT génie biologie, un service civique à l'ADANA en 2019 (projet SURVAPI), et un CDD de technicien à l'INRAE de Bordeaux... Corentin revient renforcer l'équipe du pôle de Mont-de-Marsan pendant 3 mois.

Missions : sa mission principale est l'appui à l'observatoire varroa, notamment les comptages et le transfert des données aux

Ces arrivées renforcent la « colonie » de l'ADANA et a permis d'aborder un période riche en expérimentations et en projets plus sereinement !

ZOOM SUR LE VOLONTARIAT



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Le service civique (SC) est un dispositif français d'encouragement à l'engagement de citoyenneté des jeunes entre 18 et 25 ans et de soutien public à celle-ci. L'ADANA a obtenu l'agrément en 2017 et bénéficie depuis du soutien de l'Agence.

AUTEURE
Maela IKABANGA,
volontaire en service civique à l'ADANA

Essaimage à l'ADANA

En fin de saison, deux salariées quittent la ruche. Isabelle et Kiliana retracent leurs expériences à l'ADANA, leurs souvenirs et présentent leurs nouvelles destinations.

Arrivée en 2017 pour une mission saisonnière, **Kiliana** a ensuite pris en charge la formation continue avec un dossier épineux : la certification Qualiopi. Parmi ses missions on compte aussi les travaux sur la lutte contre le frelon asiatique et les liens avec l'apiculture bio.

Lors de ses deux années à l'ADANA, **Isabelle** a apporté un réel savoir-faire en terme de méthodes et d'accompagnement collectif et tout ça avec le sourire ! Ainsi, elle s'est investie sur l'outil des coûts de production, sur l'animation de collectifs d'apiculteurs ou encore sur l'appui à l'installation.

QU'EST-CE QUI VOUS A MOTIVÉ À REJOINDRE L'ADANA ?

Kiliana Le dynamisme de l'association, la cohésion de l'équipe, la diversité des missions, la sensation d'être utile. Et l'apiculture, bien sûr !

Isabelle J'ai d'abord travaillé en partenariat avec l'ADANA sur le projet ProApi. En quittant mon poste à la Chambre d'agriculture 87, Alicia m'a proposé de continuer notre collaboration en intégrant l'équipe. Cela m'a permis de finaliser ce projet qui me tenait à cœur et de poursuivre le travail avec les apiculteurs, dont j'apprécie le dynamisme et l'esprit d'ouverture.

QUE RETENEZ-VOUS DE CES ANNÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION ?

K Beaucoup trop de belles choses pour toutes les écrire ! De l'apprentissage et du partage. L'ADANA est une super association, diverse et riche des personnes qui la composent. Vivante et pleine de rebondissements. J'ai vraiment aimé y travailler.

I Une équipe soudée et ultra professionnelle, qui trouve des solutions à toutes les questions. Du dynamisme, de la motivation, le tout dans la joie. Rien n'arrête l'ADANA !

UNE ANECDOTE QUI VOUS A MARQUÉE ?

K Lorsque j'ai embourbé le Trafic sur un rucher, pour mon tout premier jour de travail ! Ça a donné le ton... mais ça n'a pas empêché la poursuite de l'aventure.

I Je retiendrai une formation "coût de production" destinée aux salariés des ADAs et un conseil d'administration où les ambiances ont été particulièrement mémorables !

DES PERSPECTIVES D'AVENIR, DE NOUVEAUX PROJETS ?

K Oui plein ! A commencer par un changement de région et une immersion dans le monde de la céramique, dans l'espoir d'ouvrir un atelier. Mais les abeilles ne seront pas loin.

I En parallèle de l'ADANA, j'ai conduit une activité indépendante de conseils en agriculture. Il devenait difficile de concilier les deux. Je quitte donc ce poste au profit de mon autre activité mais j'aurai encore la joie d'intervenir en tant que prestataire ! Vous n'êtes donc pas complètement débarrassés de moi ...

UN DERNIER MOT POUR LES APICULTEURS ?

Un grand merci à tous. J'ai adoré côtoyer salariés, élus, apicultrices et apiculteurs de tous horizons. J'ai une grande admiration pour tous ceux qui exercent ce métier aussi exigeant que passionnant. Merci pour votre confiance et au plaisir de vous recroiser.

Kiliana

Merci pour leur esprit d'ouverture, tous leurs projets et leur capacité à les mettre en œuvre.

Isabelle

AUTEURE

Maela IKABANGA,
volontaire en service civique à l'ADANA



Cimeqa : vers une meilleure qualité des cires

L'ITSAP-Institut de l'Abeille coordonne un projet dont l'objectif général est d'améliorer la qualité des cires d'apiculteurs. Pour y parvenir, trois actions sont conduites : renforcer les connaissances via des analyses en laboratoire, tester un outil de diagnostic et proposer des bonnes pratiques de transformation et traçabilité. L'ADANA est partie prenante de ce travail collectif. 26 apiculteurs adhérents ont participé à l'observatoire sur la qualité des cires.

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX CIRES APICOLES ?

Une affinité particulière entre contaminants et cire d'abeille

La cire d'abeille a la particularité de capter facilement des pollutions environnementales. Il est fréquent que les cires dans lesquelles se développent les larves, soient imprégnées de résidus de pesticides et de molécules issues des traitements apicoles.

En parallèle, il existe des pratiques frauduleuses consistant à adultérer des cires d'abeille par des cires minérales, végétales ou des graisses animales.

La qualité des cires et leur pureté sont deux éléments clés pour assurer un développement favorable du couvain.

Un produit soumis aux échanges internationaux

L'apiculture française n'est pas autosuffisante pour alimenter les apiculteurs en cire d'abeille issue du territoire. La quantité de cire produite en France correspond environ à 1,5% de la production de miel, soit 300 à 500 T/an. Pour

satisfaire la demande, apicole et de l'industrie cosmétique/agroalimentaire, 2500 T de cire supplémentaires sont importées annuellement de Chine et de pays d'Amérique du Sud et d'Afrique. Des inquiétudes existent sur la qualité de ces lots d'import et sur les lacunes de traçabilité.

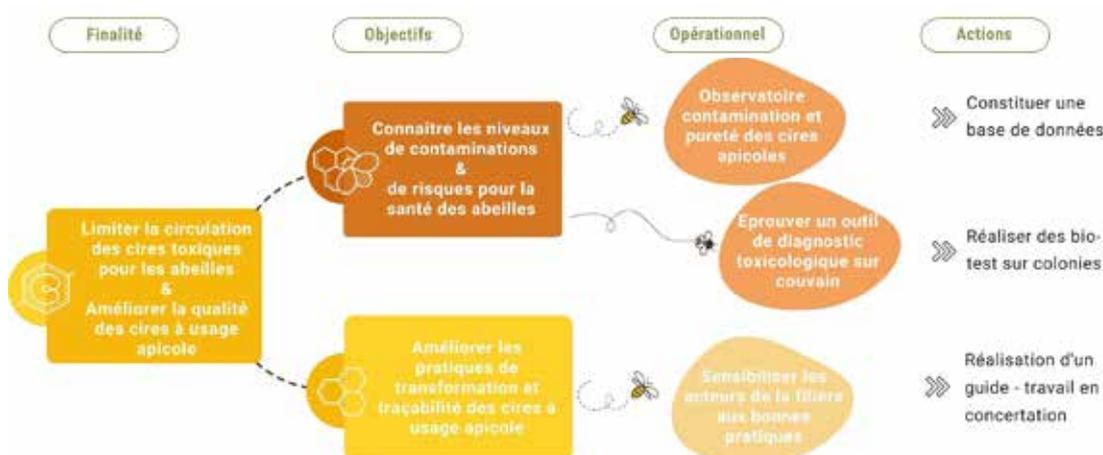
La qualité des cires : un enjeu majeur pour l'apiculture

Le prix de vente de la cire oscille entre 20 et 25 euros/kg en conventionnel et dépasse les 30 euros/kg en AB. Pourtant ces prix ne garantissent pas la qualité du produit. Plusieurs cas de cires frauduleuses ou fortement contaminées, ayant entraîné des mortalités de couvain, ont déjà été recensés avec des conséquences économiques préjudiciables pour les producteurs.

Il semblait primordial à l'ISTAP et aux ADAs de conduire des travaux pour objectiver ces risques et les limiter.

ARTICULATION DU PROJET CIMEQA

Pour répondre aux objectifs, les partenaires du projet conduisent les actions détaillées ci-dessous :



Un projet construit pour : renforcer les connaissances, tester les niveaux de risques pour le couvain et travailler en concertation avec les acteurs de la filière pour l'élaboration des bonnes pratiques

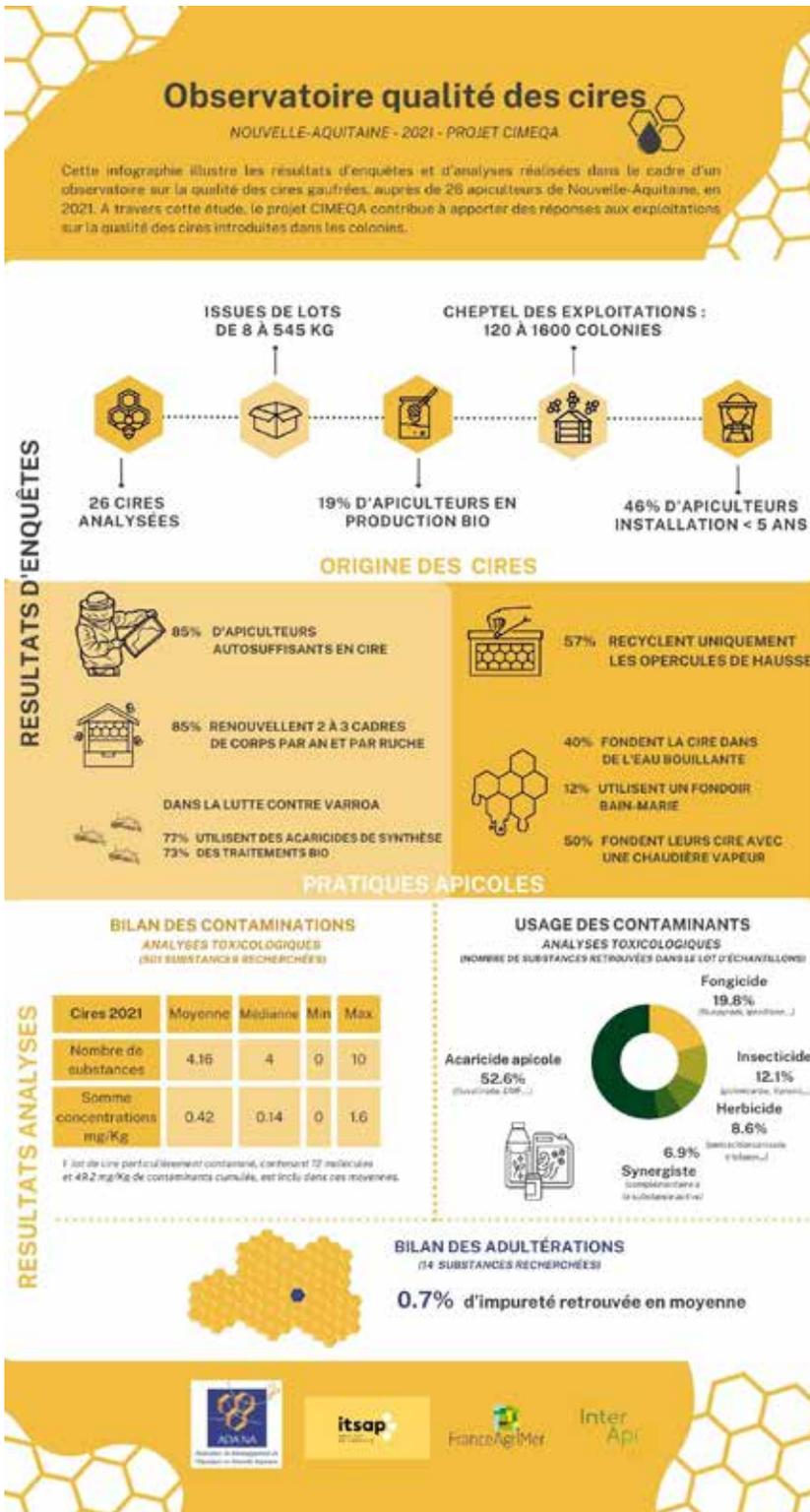
QUALITÉ DES CIRES : 1^{ÈRES} RÉFÉRENCES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Fin 2021, l'ADANA a lancé un appel à participation à un observatoire de la qualité des cires, auprès des adhérents.

26 apiculteurs issus de 11 départements se sont prêtés au jeu en envoyant 5 feuilles de cires gaufrées du lot majoritairement utilisé sur leur exploitation en 2022.

Deux types d'analyses ont été réalisées sur chaque lot :

- Résidus de pesticides, laboratoire GIRPA, Angers
- Adultérants, laboratoire CREA, Bologne



PARTICIPER À L'OBSERVATOIRE ?

Début 2022, une vingtaine de nouveaux producteurs pourront intégrer cet observatoire et bénéficier d'analyses de cire à prix réduits. Pour connaître les conditions ou manifester votre intérêt, nous contacter sur : miren.pedehontaa@adana-asso.fr

Le projet a pris en charge 80% du coût d'analyse soit 230€, laissant à la charge des participants 50€.

Les apiculteurs ont été tenus de remplir une enquête sur leurs pratiques et sur l'origine de leur cire pour aider à une meilleure lecture des résultats d'analyse.

Une présentation descriptive de ces résultats est proposée sur la figure jointe. On voit que les cires analysées contiennent entre 0 et 10 molécules différentes avec une concentration totale maximale de 1.6mg/Kg. Une cire du commerce particulièrement contaminée atteignait 49.2 mg de contaminant par kg.

Les 10 cires les plus contaminées ont ensuite été intégrées à un bio-test pour déterminer leur effet sur la survie larvaire.

L'ensemble de ces données locales et régionales seront désormais analysées et les résultats seront communiqués dans une prochaine publication.



SOURCES :

Projet « CIMEQA : Cires – Méthodes d'Évaluation de leur Qualité pour l'Apiculture », Cyril VIDAU, ITSAP – 2021

AUTEURE

Miren PEDEHONTAA-HIAA, chargée de mission à l'ADANA

Observatoire régional des cires 2021 : un panel d'apiculteurs diversifié et des taux de contamination hétérogènes en fonction de l'origine des cires et des lieux de production.



2021, une piètre année apicole

La saison 2021 restera gravée dans les mémoires. Nous revenons ici sur les données issues des enquêtes auprès des adhérents de l'ADA Nouvelle-Aquitaine afin de dresser un bilan. Cette synthèse porte sur la production régionale de miel en 2021 ainsi que les taux de mortalité hivernale.

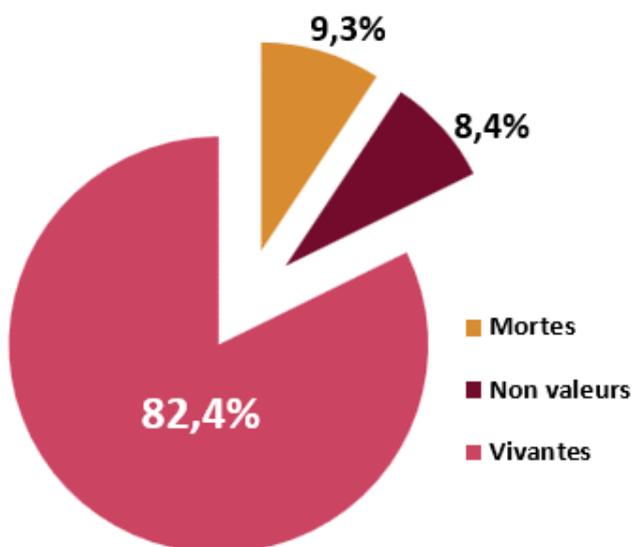
Attention, le nombre de réponses à l'enquête nous permet de donner des tendances. Les valeurs chiffrées indiquées n'ont pas de valeur statistique et doivent donc être considérées avec prudence.

UNE MORTALITÉ HIVERNALE TOUJOURS CONSÉQUENTE

Pour connaître la mortalité hivernale, il a été demandé à chaque apiculteur de renseigner le nombre de colonies hivernées pour l'hiver 2020-2021 et le nombre de colonies retrouvées mortes, sans valeur et vivantes à la première visite de printemps.

Sur l'hiver 2018-2019, le taux de perte, c'est-à-dire des colonies retrouvées mortes ou sans valeur était autour de 21 %. En 2019-2020, celui-ci était de 15,6%.

“ 17,7% des colonies perdues durant l'hiver 2020-2021. ”



17,7% des colonies ont été perdues durant l'hiver de 2020-2021

ENQUÊTE ANNUELLE DE L'ADANA : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

L'ADANA adresse chaque année à ses adhérents un questionnaire ayant les objectifs suivants :

- Suivre les niveaux de mortalité hivernale
- Avoir une connaissance des miellées

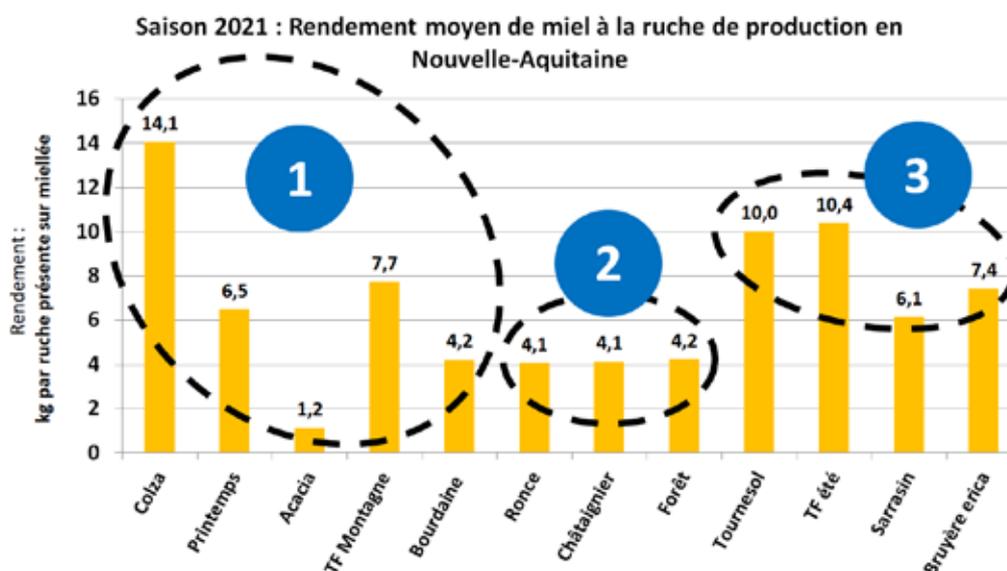
Ces données sont indispensables à la filière. Vous êtes de plus en plus nombreux à participer à cette enquête et l'ADA Nouvelle-Aquitaine vous en remercie ! Nous espérons que vous serez encore plus nombreux cette année à y participer.

Pour la sortie d'hiver 2020-2021, sur les 58 apiculteurs de Nouvelle-Aquitaine ayant répondu à l'enquête seulement 17 ont un taux de perte hivernale inférieur à 10 % sur leur cheptel hiverné. Sur les 16 598 colonies hivernées, 9,3 % ont été retrouvées mortes, 8,4 % estimées en non-valeur* soit un **taux de 17,7 % du cheptel retrouvé mort ou sans valeur** à la sortie de l'hiver. A savoir, ce taux de perte ne prend pas en compte les pertes constatées à l'automne au moment de l'hivernage.

*Colonies non-valeurs : colonies toujours vivantes mais ne pouvant rentrer dans un circuit de production sur les 1ères miellées. Cette notion comprend les colonies faibles, malades et bourdonneuses.

LES PERTES AU NATIONAL

D'après l'enquête nationale sur les mortalités hivernales des colonies d'abeille (ENMHA), la mortalité moyenne pour la France métropolitaine est estimée à 24,8 %, à l'hiver 2020-2021. Parmi ce taux de perte, 15,8 % représente des colonies mortes.



Les rendements moyens ne dépassent que très rarement les 10 kg à la ruche sur les différentes miellées.

DES RENDEMENTS DE MIEL QUI NE DÉCOLLENT PAS

Afin d’avoir un aperçu de la production de miel en Nouvelle-Aquitaine sur la saison 2021, il a été demandé à chaque apiculteur de renseigner le nombre de ruches en production et la quantité de miel récoltée par miellée. Les résultats résumés dans le tableau ci-dessous sont issus de 58 retours d’apiculteurs. Toutes les miellées de la Nouvelle-Aquitaine ne sont donc pas représentées, ce n’est pas pour autant qu’elles n’ont pas été présentes cette année.

Pour analyser ce graphique, il est intéressant de le découper en 3 périodes :

1 Miellées début saison : Sur les 5 miellées représentées, une seule se dégage nettement des autres ; il s’agit du colza avec 14,1 kg de moyenne à la ruche de production. Excepté cette récolte, les rendements des miellées de printemps ont été faibles cette année. A noter que 2021 n’a pas été une année à acacia.

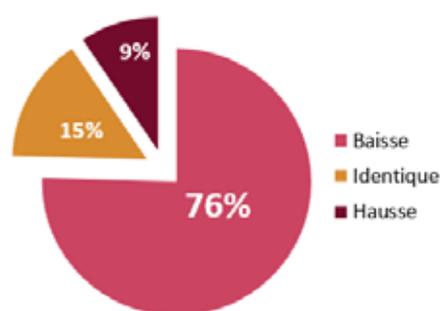
2 Miellées mi-saison : Les conditions météorologiques sur cette période (mi-juin à début juillet) étaient exécrables pour réaliser de bonnes récoltes. Une pluviométrie en excès et des températures en dessous des moyennes, ce qui se confirme par des rendements ne dépassant pas les 5 kg à la ruche sur les miellées de ronce, de châtaignier et de forêt.

“ Des récoltes ne dépassant pas les 5 kg à la ruche sur les miellées de forêt. ”

3 Miellées fin de saison : Les miellées estivales ont elles aussi pâti des mauvaises conditions météorologiques et cela se fait ressentir sur les rendements. Le tournesol et le miel toutes fleures d’été dépassent à peine les 10 kg par ruche de production. Ce rendement est nettement inférieur à l’année 2020 où le tournesol atteignait en moyenne 20.5kg par ruche.

UNE PRODUCTION ANNUELLE DE MIEL EN BAISSÉ

Plus de 3 / 4 des apiculteurs ayant répondu à l’enquête estiment que la production de l’année 2021 est plus faible que l’année 2020,, principalement à cause des rendements sur les miellées de mi-saison et de fin de saison.



76 % des apiculteurs estiment que leur production de miel est en baisse en comparaison avec l’année 2020, seulement 9 % ont vu leur production augmenter.

AUTEUR

Jonathan GABOULAUD,
Chargé de mission ADANA



L'IGP « Miel des Landes », un nouveau pas vers la qualité

Depuis 2019, le Syndicat des Miels des Landes, un rassemblement d'apiculteurs, porte une démarche de valorisation pour obtenir une Indication Géographique Protégée auprès de l'INAO. En 2022, la demande de reconnaissance en IGP « Miel des Landes » sera présentée en Comité National, une étape décisive sera franchie pour l'aboutissement de ce projet collectif visant à valoriser des miels à la typicité remarquable.

POURQUOI UN PROJET D'IGP « MIEL DES LANDES » ?

L'IGP est un signe européen de qualité et d'origine attribué à un produit alimentaire dont la qualité et la réputation sont liées à une origine géographique. Toutes les étapes d'élaboration du produit sont inscrites dans un cahier des charges associé à un plan de contrôle. Ainsi, la traçabilité et le bon respect du cahier des charges sont contrôlés, en interne et par un organisme extérieur, pour offrir des garanties d'origine et de qualité aux consommateurs. Pour un producteur, adhérer à une démarche d'IGP est une démarche volontaire.

Des « Miels des Landes » remarquables à promouvoir

Sur l'aire géographique, la spécificité et la diversité de la flore mellifère offrent des miellées du printemps jusqu'à l'automne, de l'acacia à l'arbousier. La production de miels monofloraux typés demande aux apiculteurs une connaissance spécifique du milieu, pour le choix des emplacements et la gestion des colonies. Pour ce projet d'IGP, les apiculteurs ont pris l'orientation forte de ne valoriser que les miels issus de la flore spontanée du territoire. Les miels de cultures, même ceux produits sur l'aire, ou les miels dont les pourcentages de pollen de grandes cultures dépasseront les 15% ne pourront pas obtenir la mention IGP. Les miels sous IGP seront donc

issus exclusivement des milieux forestiers et en ce sens, les échanges et travaux conduits avec le monde sylvicole depuis plusieurs années sont à encourager et poursuivre.

UN ÉTALEMENT DE FLORAISON UNIQUE ET UNE GAMME DES MIELS REMARQUABLES

- **Acacia** : produit en début de saison en périphérie de l'aire, ce miel suave et subtil est particulièrement couru des consommateurs,
- **Bourdaine** : un beau miel équilibré et rond qui gagnerait à être mieux reconnu ! Il est récolté en landes humides,
- **Bruyère cendrée** : ambré et fondant, il mêle des arômes floraux et des notes boisées, il est spécifique aux landes sèches,
- **Callune** : produit en fin de saison, il s'agit d'un miel ambré, corsé. Malgré des productions capricieuses, il est recherché par des apiculteurs au sein ou en dehors de l'aire,
- **Châtaignier** : ce miel d'été est intense et persistant, il est récolté dans les boisements de feuillus,
- **Arbousier** : miel rare et produit en automne, il est apprécié des gastronomes pour son amertume et ses notes torréfiées,
- **Flours des Landes** : produit à partir des variétés florales de l'aire, sans prépondérance de l'une d'entre elles, ces miels polyfloraux offrent une riche palette aromatique aux consommateurs.

Un réel outil de valorisation collective

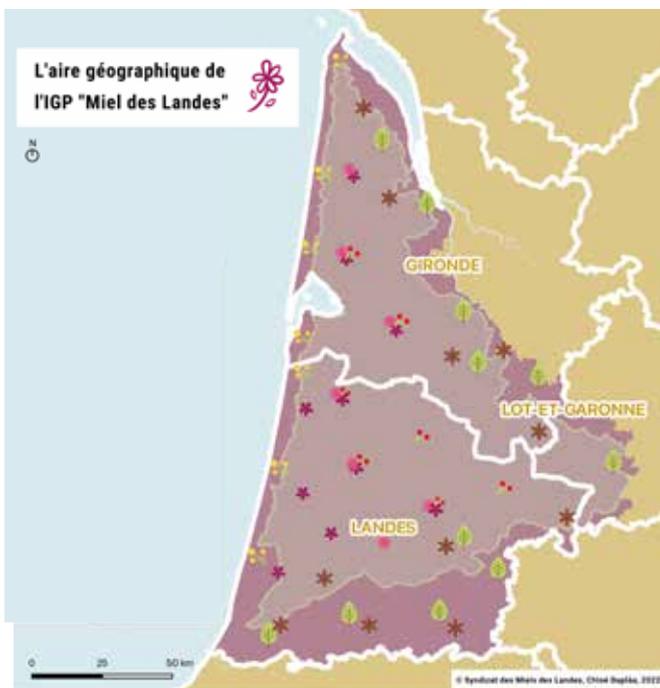
 Apiculteur	 Filière	 Consommateur
<ul style="list-style-type: none"> • consolidation des débouchés • stabilisation des prix • augmentation de l'offre en vrac 	<ul style="list-style-type: none"> • protection du nom « Miel des Landes » • lutte contre les fraudes • promotion collective 	des garanties sur <ul style="list-style-type: none"> • l'origine • la qualité • la traçabilité

Une démarche de valorisation qui bénéficie tant sur le plan collectif qu'individuel

Le projet d'IGP a la volonté de renforcer et préserver l'identité de l'apiculture landaise, tout en valorisant la qualité des « Miels des Landes » dont la réputation a été largement démontrée depuis des temps anciens. Cette démarche collective a également une visée fédératrice et de structuration de la filière apicole locale. L'IGP sera également un outil fort pour la lutte contre les fraudes, notamment à l'origine. Il assurera la transparence lors de la commercialisation du produit. Ainsi, la notoriété et les garanties apportées par ce signe de qualité pourront entraîner une plus-value pour l'apiculteur.

OÙ PRODUIRE L'IGP « MIEL DES LANDES » ?

Le « Miel des Landes » est produit dans les « Landes apicoles », c'est-à-dire sur la totalité du département des Landes, étendu aux landes girondines et du Lot-et-Garonne. Cette aire est caractérisée par une forêt cultivée en pins maritimes et une flore mellifère adaptée à l'acidité du sol sableux. Un paysage source de miellées rares et recherchées qui s'explique par la présence de landes sèches, mésophiles et humides.



Une aire géographique source de miellées rares

COMMENT PRODUIRE DU « MIEL DES LANDES » IGP ?

Le « Miel des Landes » devra être produit à partir du nectar de la flore spontanée de l'aire géographique et répondre à des exigences de qualité consignées dans un cahier des charges. Ce dernier a été construit sur un temps long, sous le regard avisé de diverses exploitations apicoles et de spécialistes de l'apiculture et de la qualité. Sa ligne directrice est de refléter au mieux la réalité de l'apiculture landaise, tout en apportant des gages de qualité.

Exigences de qualité & vie du produit

- L'apiculteur devra **répondre à des obligations** de résultats sur la qualité des produits finis :
 - Teneur maximale en eau**
 - 19% pour tous les miels
 - 21% pour le miel de callune
 - Teneur maximale en HMF**
 - Jusqu'à la fin de l'année civile de production :
 - 15 mg/kg pour tous les miels
 - Passée la fin de l'année civile de production :
 - 25 mg/kg pour tous les miels
 - 35 mg/kg pour le miel de bruyère cendrée
- Il devra aussi **respecter des pratiques** assurant la qualité :
 - obligation d'utiliser la filtration ou la décantation,
 - utilisation d'une picoteuse,
 - etc.

Emplacement des ruchers & origine des miels

- Les ruchers de production devront se **situer sur l'aire géographique**.
- 10 pollens marqueurs du territoire** ont été identifiés
 - arbousier, bourdaine, bruyère cendrée, callune, châtaignier, genêt, lierre, robinier pseudo-acacia, ronce et saule
- Le siège social de l'apiculteur pourra lui se trouver en dehors de l'aire.

Traçabilité de l'apiculteur

- Pour **garantir au consommateur un suivi** entre toutes les étapes, de la production jusqu'à l'expédition du miel, des **documents** sont utilisés :
 - Déclaration annuelle des emplacements de ruchers IGP
 - Registre d'élevage
 - Cahier de miellerie
 - Documents commerciaux

Un cahier des charges à respecter rigoureusement pour obtenir cette future IGP

OÙ EN EST LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE EN IGP ?

Initié par des producteurs de Miel des Landes il y a maintenant dix ans, le travail de demande de reconnaissance en IGP a été conduit avec l'appui de l'ADA

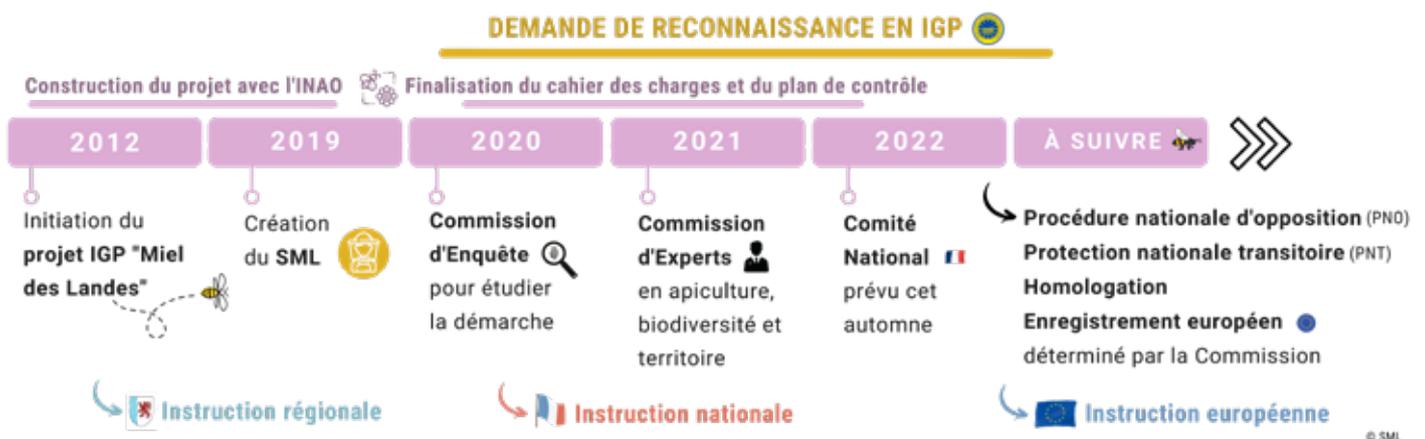
en lien avec l'INAO. En 2019, le Syndicat des Miels des Landes (SML) a vu le jour pour assurer la défense du Miel des Landes et porter le projet d'IGP.

Grâce au soutien du Département des Landes et de la Chambre d'Agriculture, un travail de fond a été mené sur l'ensemble de cette période, allant de la caractérisation des miels, à la constitution de notes sur la filière en passant par des recherches sur l'histoire du Miel des Landes. Ce travail collectif et de longue haleine était nécessaire à la construction d'un cahier des charges garant de la qualité et cohérent avec les pratiques apicoles locales.

Au-delà de la constitution du dossier, dont les avancées ont été présentées annuellement lors des Assemblées Générales, les apiculteurs ont aussi bénéficié du travail mené notamment via l'édition d'un Guide de la flore & des miels des Landes de Gascogne et la mise en place d'une formation liée au territoire, particulièrement plébiscitée et reconduite chaque année depuis 2015.

En 2020 et 2021, la démarche a connu de belles avancées avec la venue des membres des commissions d'enquête et d'experts, qui ont reçu le projet avec enthousiasme. Début 2022, une version finale du cahier des charges et du plan de contrôle a été stabilisée avec l'INAO et Qualisud. Cet automne, les démarches s'accélèrent. Les services de l'INAO en région transmettront le dossier complet de demande de reconnaissance en IGP.

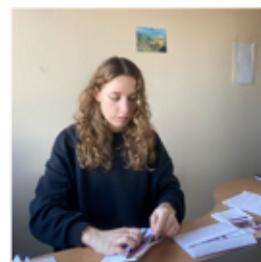
En octobre, le Comité National se prononcera sur l'homologation du cahier des charges, la Protection Nationale Transitoire (PNT) et la Procédure Nationale d'Opposition (PNO). Les apiculteurs administrateurs du SML se sont prononcés en faveur d'une demande de PNT. Ce dispositif permet d'initier la mise en place du cahier des charges de production du « Miel des Landes », durant la période d'instruction européenne, sans offrir la possibilité d'utiliser les mentions ou symboles IGP. Quant à la PNO, elle consiste à faire connaître cette demande de reconnaissance à tout un chacun, pour permettre aux opposants de se manifester par écrit.



Le Comité National, la dernière étape avant l'instruction européenne

Un travail de fond ces dernières années a permis d'aboutir une demande complète, désormais, la décision finale revient à l'INAO. L'aboutissement de ce projet collectif passe par une validation nationale et européenne qui permettront l'enregistrement en IGP « Miel des Landes ».

PROJET D'IGP : DU RENFORT EN 2022



Duplâa Chloé

Formation : en première année de Master Géographie à l'Université de Pau (UPPA), Chloé accompagne les apiculteurs et aide à valoriser leurs productions pendant son stage à l'ADANA.

Missions : sa mission principale s'axe sur la démarche d'IGP "Miel des Landes", avec la production de contenu vulgarisé et accessible. Elle réalise un état des lieux des outils existants, élabore des outils propre au SML, et propose une feuille de route pour la mise en œuvre opérationnelle de l'IGP. Elle travaille également en soutien sur la caractérisation des miels de bourdaine et de bruyère cendrée. Plus tard, elle aimerait rester dans le domaine agricole.

Chloé Duplâa, en stage pour 4 mois au pôle de Mont-de-Marsan

AUTEURE

Chloé DUPLÂA,
stagiaire sur le projet d'IGP « Miel des Landes »



Les opportunités de la loi « EGALim 2 » pour la filière apicole : une loi pour mieux rémunérer les producteurs

Alertés régulièrement par les agriculteurs sur leurs revenus trop faibles, les pouvoirs publics œuvrent depuis 2018 à la mise en place de mesures visant à protéger la rémunération des producteurs.

Si les progrès techniques ont entraîné des gains de productivité, moins de main d'œuvre et des prix plus compétitifs, un déséquilibre est observé dans la répartition de la valeur ajoutée. Les prix payés par le consommateur sont de plus en plus déconnectés des prix payés aux producteurs. Ces prix permettent-ils de couvrir à minima les coûts de production des matières agricoles ?

La loi « EGALim 2 » a pour objectif d'inverser la tendance actuelle pour sécuriser le revenu des agriculteurs. Elle impose des règles de contractualisation et de fixation des prix. Une grande nouveauté pour la filière apicole dont la vente des produits n'est que rarement contractualisée.

LA LOI « EGALIM 2 », QUEL CADRE JURIDIQUE ?

La loi « EGALim 2 » a été promulguée en octobre 2021 et s'inscrit dans la continuité de la loi « EGALim 1 ». Elle tient compte du rapport de la commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution dans leurs relations commerciales avec leurs fournisseurs.

La contractualisation amont

Le texte impose des contrats écrits et pluriannuels de minimum 3 ans en matière de contrats de vente de produits agricoles entre un producteur ou une organisation de producteurs sans transfert de propriété et son premier acheteur. La proposition initiale de contrat doit être réalisée par le producteur et doit intégrer, en clauses obligatoires, des indicateurs de coûts de production de la matière agricole. Des mécanismes de révision automatique des prix devront être prévus dans les contrats. Ainsi, les agriculteurs pourront répercuter d'éventuelles hausses des coûts de production. Ces mécanismes s'appuieront sur des indicateurs de coûts de production, des indicateurs de marché et des indicateurs relatifs aux quantités, composition, qualité, origine, traçabilité ou respect d'un cahier des charges.

L'article de loi régissant cette contractualisation est inscrit dans le Code Rural, L. 631-24.

A NOTER

En cas de vente directe au consommateur final, cette loi et ses exigences ne s'appliquent pas. Mais la connaissance des coûts de production est un vrai plus pour définir une valorisation du produit rémunératrice du travail de l'apiculteur et / ou pour expliquer une évolution du prix de commercialisation.

La contractualisation aval

Les articles L.441 et L. 443-8 du Code du Commerce traitent des relations commerciales entre le premier acheteur, comme par exemple un conditionneur de miel, et un distributeur. Ils impliquent notamment que la part du prix correspondant au coût des matières premières agricoles doit apparaître en toute transparence dans le tarif appliqué. Elle est rendue non négociable par les distributeurs.

L'AVANT/APRÈS LOI "ÉGALIM 2" : PROTÉGER LA RÉMUNÉRATION DES PRODUCTEURS



Des filières agricoles ont demandé des dérogations d'application à cette loi. C'est le cas de la filière apicole. Le délai avant la mise en conformité doit permettre la construction de méthodes et de données fiables adaptées à l'apiculture.

LES INDICATEURS REQUIS POUR LES CONTRACTUALISATIONS

Le recueil et la publication d'indicateurs doivent permettre à chacun de disposer d'informations économiques fiables et communes pour créer des conditions de négociations commerciales plus transparentes, source d'équité entre les acteurs. En première intention, la loi renvoie la charge d'élaborer et de publier des indicateurs de référence aux organisations interprofessionnelles.

Aujourd'hui, des filières ont avancé dans l'élaboration d'indicateurs répondant aux exigences des lois « EGALim ». Dans la plupart des contrats opérés par ces filières, le prix négocié tient compte d'indicateurs issus du coût de production et d'indicateurs issus du marché.

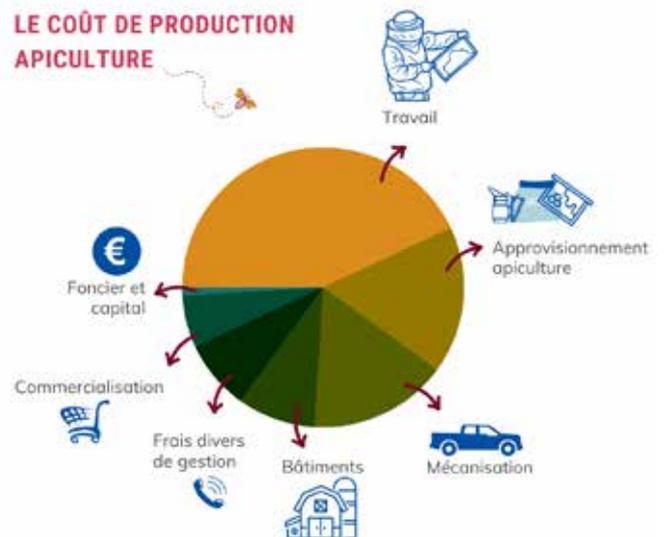
Pour la filière apicole, le chemin est encore long. Il est nécessaire de créer un observatoire du marché et de bénéficier de références en matière de coût de production. InterApi s'est saisi du sujet.

Qu'est-ce qu'un indicateur marché ?

Établir un indicateur de marché équivaut à suivre une cotation. La valeur 100 caractériserait l'indice des prix pour une période de référence donnée. Les valeurs de l'indice pour d'autres périodes montreraient alors l'évolution proportionnelle moyenne des prix, par rapport à cette période de référence.

Toute la difficulté en apiculture est liée à l'absence de cotations.

LE COÛT DE PRODUCTION APICULTURE



Pour calculer un coût de production, l'ensemble des charges courantes sont comptabilisées ; auxquelles viennent s'ajouter les amortissements annuels des investissements ainsi que des charges supplétives comme la rémunération forfaitaire des exploitants.

Qu'est-ce qu'un indicateur coût de production ?

De fait, avant de parler d'indicateurs, il faut expertiser le coût de production selon une méthodologie reconnue par l'ensemble de la profession et applicable à tous les systèmes apicoles.

Depuis 2019, dans le cadre du projet néo-aquitain ProApi, une méthodologie « Coût de production » est définie. En partenariat avec l'ITSAP, elle se calque sur celle établie par l'Institut de l'élevage. Ainsi, la majorité des filières animales l'applique en utilisant les mêmes terminologies.

LA RICHESSE DE L'OUTIL COÛT DE PRODUCTION

Outre l'utilité filière tel que le prévoient les lois « EGALim », le rôle du coût de production est aussi d'accompagner les producteurs dans la gestion de leur ferme. Des références économiques seront à terme proposées pour situer l'exploitation au sein de la filière. Le manque de partage de la valeur et la volatilité des prix des produits agricoles ont renforcé la nécessité de travailler à l'établissement et au suivi de ces indicateurs.



L'outil coût de production trouve toute son utilité dans la loi « EGALim 2 » pour la création d'indicateurs.

En apiculture, le coût de production est exprimé en €/kg de miel vendu. En effet, quel que soit le système de production, d'un système 100% vente de miel jusqu'à la production de gelée royale, il existe toujours une production de miel commercialisé. Il est applicable à tous les systèmes apicoles.

Pour établir l'indicateur coût de production, une méthode adaptée aux spécificités et enjeux de la filière apicole doit être travaillée. Il pourrait notamment être exprimé sous la forme d'un indice.

UNE FILIÈRE APICOLE MOBILISÉE POUR ÉLABORER CES INDICATEURS DE COÛT DE PRODUCTION ET DE MARCHÉ

InterApi, l'interprofession des produits de la ruche, a lancé un travail d'envergure. Le réseau des ADAs dont l'ADANA, ainsi que l'ITSAP ont été sollicités pour proposer des méthodes afin de définir des indicateurs de coûts de production et de marché en apiculture.

Une première phase d'état des lieux de l'existant au sein des autres filières agricoles a démarré en juin 2022. Un bilan sur les indicateurs de coût de production sera transmis à InterApi en octobre 2022. S'en suivra alors une année de construction d'une méthode adaptée à la filière apicole.

En parallèle, le même travail sera mené sur les indicateurs de marché.

Si des dérogations sont actuellement en vigueur ou en cours d'analyse, les filières concernées devront se mettre en conformité à l'horizon 2023 pour répondre aux exigences de la loi « EGALim 2 ». Permettre aux acteurs économiques des filières agricoles de négocier des prix justes en se conformant aux exigences légales relatives à la contractualisation représente une réelle opportunité pour la filière apicole.

AUTEURES

Alicia TESTON et Isabelle ROMMELUERE, *chargées de missions à l'ADANA* ; Chloé DUPLAA, *stagiaire ADANA* ; et Magali JONAS, *InterApi*



Apiculture Bio : point sur la nouvelle réglementation

Le nouveau règlement européen de l'agriculture biologique est entré en application au 1er janvier 2022. Mais certains points restent en suspens pour sa mise en application en apiculture.

CE QUI A CHANGÉ AU 1^{ER} JANVIER 2022

Parmi les principales modifications dans le nouveau règlement (UE) 2018/848, on peut citer :

Le renouvellement possible avec 20 % de cheptel conventionnel.

Dans la limite de ce taux fixé à 20 % les essaims transférés sur cire AB ou les reines introduites n'ont pas à subir de période de conversion. En dehors des cas de dérogations pour mortalité élevée des abeilles, un dépassement de ce taux n'est pas autorisé.

Les précisions qui avaient été apportées dans l'ancien guide de lecture ont été reprises :

- Les essaims nus achetés sont comptés dans les 20 % de renouvellement avec du cheptel conventionnel.
- Ceux récupérés à proximité immédiate des ruchers biologiques par l'apiculteur ne sont pas à comptabiliser.
- Le taux s'applique sur la base des effectifs déclarés annuellement à la DGAL : ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nucléi.

La cire d'abeilles qui rentre dans le champ d'application de la réglementation AB

Elle devient donc un produit « certifiable ». Avec l'ancien règlement, on parlait de « cire d'abeille utilisable en AB » quand elle provenait d'exploitation biologique.

Le nouveau guide de lecture précise : on entend par « cire biologique », de la cire d'opercule prélevée dans une ruche qui a subi 1 an de conversion. Toutes les opérations de production, préparation, importation et distribution des cires bio doivent être soumises à contrôle.

La suppression de la dérogation pollinisation

Cette dérogation permettait de mettre temporairement des colonies sur des zones de butinage non conformes au

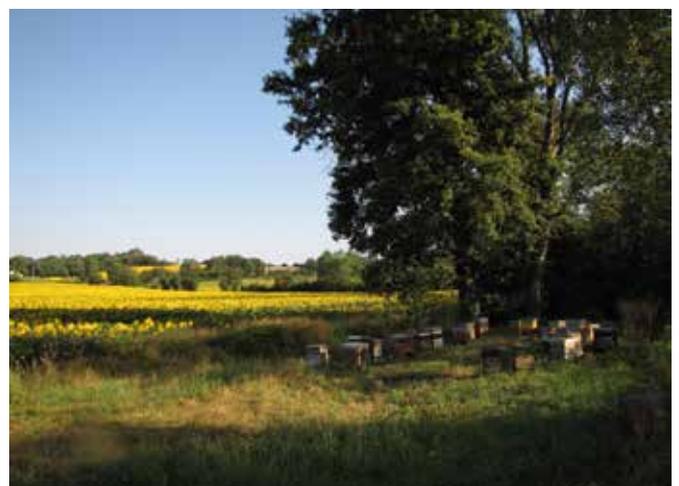
règlement AB, aux fins de pollinisation, en traçant le miel produit et en le déclassant en conventionnel ; les colonies restant « bio » par ailleurs. Avec sa suppression, dès lors que des colonies conduites en AB sont menées sur des emplacements non-conformes, elles seraient déclassées en conventionnel.

CE QUI RESTE EN SUSPENS POUR L'ANNÉE 2022

Les emplacements de ruchers

Cette question fait écho à la problématique de la suppression de la dérogation pollinisation. Le règlement précise que pour qu'un emplacement soit conforme, « *les sources de nectar et de pollen [doivent être] constituées essentiellement de cultures produites selon les règles de l'agriculture biologique ou d'une flore spontanée ou de cultures traitées au moyen de méthodes ayant une faible incidence sur l'environnement* ».

Les critères de conformité des emplacements de ruchers sont toujours en débat et n'ont pas été validés. Les discussions ont lieu dans diverses structures et instances notamment : Groupe de travail Apiculture biologique de l'INAO et Commission d'Interapi.



Quels critères de conformité pour les emplacements ?

STATU QUO POUR 2022

À date, les discussions n'ont pas permis d'aboutir à une nouvelle proposition pour le guide de lecture. En attendant, et afin de maintenir une cohérence d'interprétation entre les organismes certificateurs, le Comité National de l'Agriculture Biologique de l'INAO a donc décidé de transposer à l'identique les dispositions de l'ancien guide de lecture dans le nouveau. **Pour 2022, il n'y a donc pas de modification réglementaire concernant la conformité des emplacements.**

Le Réseau ADA-ITSAP a proposé des pistes de réflexion :

→ **Un principe de temporalité à l'échelle de la saison ?**

Il s'agit de respecter une durée minimale passée par les colonies sur des emplacements conformes. La durée est à exprimer en pourcentage, encore à définir, de la saison. Le respect de cette durée permettrait la labellisation AB de la colonie.

→ **Distinguer la labellisation des ruches et celle des produits ?**

Ceci induirait notamment des miels labellisables ou non, issus de cultures conventionnelles. Il faut alors définir quelles cultures et sur quels critères se baser.

La dérogation « lavande »

Cette dérogation, maintenue pour l'instant, est remise en question. Depuis 2001 elle permet que du miel produit sur lavandes ou lavandins conventionnels puisse être vendu en AB, sous réserve d'analyses libératoires de recherche de résidus dans le miel.

Les règles de production exceptionnelles

Un règlement délégué de septembre 2020 concernant les règles de production exceptionnelles vient compléter celui de 2018. Il concerne le renouvellement lors de mortalités élevées, le nourrissage pour d'autres raisons que climatiques, le déplacement de colonies sur des emplacements non conformes lorsque leur survie est menacée. Pour le moment, les modalités d'application ne sont pas connues.

CE QUI N'A PAS OU PEU CHANGÉ

La lutte contre Varroa

La liste des substances autorisées dans le nouveau règlement européen n'est pas différente de celle de l'ancien règlement.

Le nourrissage

Il sera possible de nourrir les colonies avec du miel, sucre, sirop de sucre et pollen biologiques, mais uniquement lorsque la survie des colonies est menacée en raison des conditions climatiques. Un règlement délégué concernant des règles de productions exceptionnelles prévoit aussi qu'un nourrissage soit possible si la survie des colonies est menacée en raison d'évènements particuliers, hors conditions climatiques déjà prévu dans le règlement de base. Les modalités n'ont pas encore été précisées.

La soude caustique

Le règlement d'exécution UE 2021/1165 écarte la soude caustique des produits pouvant être autorisés pour usage biocide. Mais en tant que substance approuvée dans la réglementation générale, elle pourra bien être utilisée comme nettoyant par trempage des cadres. Ce point a été précisé dans le guide de lecture.



Une première version du guide de lecture a été mise en ligne : <https://www.inao.gov.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Agriculture-Biologique>

AUTEURE

Cécile FERRUS, Responsable Qualité des produits et Durabilité des exploitations à l'ITSAP



Visite d'un atelier pollen dans la Creuse

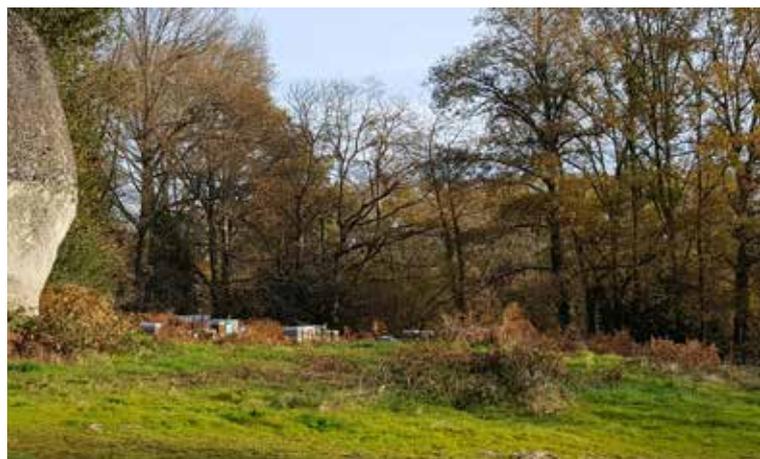
Côme De BRUYN est apiculteur depuis 2010. Dans un premier temps, pluriactif avec 120 ruches, en 2016, il s'installe en bénéficiant de la DJA. Entre temps, Hélène, sa compagne, prend place sur l'exploitation. A ce jour, le couple est à la tête de 400 colonies hivernées. Le 15 octobre 2021, ils ouvrent les portes de leur exploitation, aux apiculteurs de l'ADANA, pour la visite de leur atelier « Pollen ».

UNE DIVERSIFICATION RAISONNÉE DU SYSTÈME DE PRODUCTION

A l'occasion de cette visite, Côme a présenté son système et ses productions, en s'attardant principalement sur son atelier de production de pollen.

« Mon exploitation est spécialisée apicole. Mon objectif est d'avoir plusieurs sources de chiffre d'affaires mais tous issus de la ruche afin de sécuriser mon revenu. J'ai étudié plusieurs pistes de diversification dont la production de Gelée Royale par exemple. Mais cette production, très minutieuse, ne me correspondait pas. J'ai choisi de produire du pollen. »

Côme DE BRUYN



La diversité floristique donne des pollens de couleurs différentes qui restent mélangées, un atout pour la vente.

UN ATELIER POLLEN INTÉGRER DANS LA SAISON ET L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE

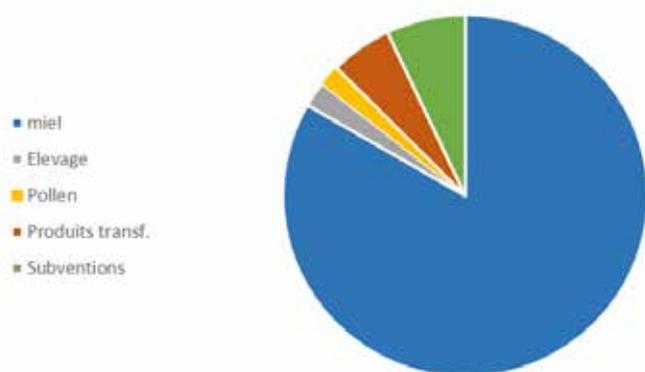
En mars, les ruches sont ouvertes pour évaluer les populations. Les colonies sont classées en 3 blocs : la troupe de choc, les pourvoyeuses d'essaims et les non-valeur.

Les trappes à Pollen sont systématiquement installées sur 120 ruches de la troupe de choc. La recherche de pollen fatigue les butineuses de ces jeunes colonies et freine leur envie d'essaimer.

Les ruches sont positionnées sur un site caractérisé par un paysage bocager et forestier, sans zone de grandes cultures.

Dans la répartition des tâches, c'est Hélène qui s'occupe de la récolte. Le positionnement des colonies, à proximité de la maison, engendre une adéquation des tâches professionnelles avec la vie familiale. L'environnement à proximité de la maison est un atout majeur dans la conduite de cette production.

Répartition du Chiffre d'affaires 2020



La vente de miel représente la majorité du Chiffre d'Affaires. Il est majoritairement vendu en direct au magasin à la ferme ou au distributeur automatique chez les parents de Côme.

RÉCOLTE ET CONSERVATION

La récolte du pollen se fait de début Avril à mi-juillet.

Côme installe les trappes à pollen : environ 120 trappes installées pour 4 à 6 semaines, du mois d'avril jusqu'à la fin de floraison du châtaignier.

Hélène fait le tour des ruches 2 fois par semaine pour la récolte. A chaque tournée, 2 à 3 heures de ramassage sont nécessaires pour les 120 trappes.

Le rendement en pollen est au maximum de 6 à 8 kg / ruche.

Au cours de la saison, les ruches qui ne fonctionnent pas, car trop fragiles, non valeur, ... sont désactivées.

Suite à sa récolte, le pollen passe au tarare, chez Côme ancien trieur à céréales, puis est entreposé dans le séchoir aménagé dans un local dédié. Les conditions de séchage doivent être optimales pour avoir un produit de qualité qui ne s'altère pas dans le temps.



Trappes à pollen fabrication maison avec des peignes ronds permettant de laisser du pollen aux abeilles : le pollen est essentiel pour la bonne dynamique de la colonie. Il faut veiller à ce que l'atelier pollen n'entrave pas les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la colonie pour permettre une production de miel.

TRUCS ET ASTUCES

La poussière de pollen issue du tarare suite au triage peut être utilisée dans la réalisation de pâte protéinée. Par manque de temps, celle-ci fait le bonheur des poules de la famille !

Les 6 m² du séchoir accueillent 32 tiroirs de 0.5 m² chacun assurant le séchage de l'ensemble de la production. Le volume d'air limité du local « séchoir » combiné avec le ventilateur et le déshumidificateur, permettent un séchage du pollen en 2 à 3 jours. Le déshumidificateur est réglé à basse température pour conserver un pollen tendre. Il est systématiquement branché sur un thermostat permettant son arrêt automatique en cas de fortes chaleurs. Avec un testeur d'humidité, Côme vérifie que le taux d'humidité est inférieur à 6% afin d'assurer un produit stable et de qualité.



La construction est toujours faite maison avec les cotes issues du Blog de Didier Delcroix.

COMMERCIALISATION

Le pollen est conservé en fût étanche. Sa commercialisation se fait soit :

- en gros : pollen commercialisé en vrac sous sachets plastiques alimentaires.
- en vente directe : pollen commercialisé en pots en verre de 200 g.

La production de Pollen répond aux objectifs de Côme et Hélène : diversifier leur production avec uniquement des produits de la ruche afin de sécuriser leur revenu. De plus, en élargissant leur gamme de produits, ils rendent plus attractif leur étale de vente directe et répondent aux attentes de leur clientèle en offrant un aliment riche en micro nutriments d'une grande richesse pour la santé de l'être humain.

AUTEURE

Isabelle ROMMELUERE,
chargée de mission ADANA



Le projet d'une IGP « Miel de tilleul de Picardie »

Cette année, une demande de reconnaissance en IGP a été déposée auprès de l'INAO pour la dénomination « Miel de tilleul de Picardie ». L'Association de Développement de l'Apiculture des Hauts-de-France (ADAHdF) en a élaboré le cahier des charges.

QUELLE A ÉTÉ LA GENÈSE DE CE PROJET ?

Le projet d'une IGP pour protéger l'appellation « Miel de tilleul de Picardie » a été moteur lors de la création de l'ADA HdF (Anciennement APPNP : Apiculteurs Professionnels en Pays du Nord-Picardie). Lors de la création de l'association en 2000...

“...le miel non valorisé à l'époque était difficile à vendre, mais les membres fondateurs avaient déjà compris que le miel de tilleul de Picardie avait un intérêt apicole et organoleptique et donc qu'il fallait le faire connaître. Le faire connaître avait comme ambition de mieux le valoriser financièrement donc de pouvoir faciliter les installations dans la région et structurer la filière.”

Philippe BÉQUET, Apiculteur professionnel et administrateur du CA de l'ADA HdF.

A cette époque, peu d'apiculteurs en région Hauts-de-France étaient des professionnels et l'ADA HdF s'est ainsi structurée autour du miel de tilleul.

POURRIEZ-VOUS NOUS PARLER DE VOTRE MIEL ET DE VOTRE TERRITOIRE ?

Un territoire caractérisé par son peuplement forestier

La Picardie possède un important ensemble forestier comportant de prestigieuses forêts domaniales. La surface boisée représente 17 % du territoire dans lesquels sont présents les tilleuls, la huitième essence par ordre d'importance en Picardie.

Deux espèces de tilleul sont présents en Picardie et permettent de produire du miel. La plus importante est le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), il est spontané, sauvage et très abondant dans les forêts picardes. L'autre espèce est le tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), une essence plus orientée vers des usages sylvicoles dans les stations forestières.

Du miel de tilleul mais pas que !

Le miel de tilleul représente par exemple en 2021 la même proportion en volume global produit par nos adhérents que le miel de printemps ou le miel de fleurs d'été. C'est une production très prisée par les apiculteurs des Hauts-de-France.

Dans les Hauts-de-France, il est possible de dénombrer différentes variétés de miels comme le miel de châtaignier, de forêt, de sapin, de luzerne, d'acacia, de printemps et de fleurs d'été. Les apiculteurs de l'ADA HdF sont répartis de la pointe du Nord au sud de la Picardie et une grande partie d'entre eux transhument leurs ruchers par soucis de ressource et pour varier leur gamme de miel.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX POINTS QUI MOTIVENT LES APICULTEURS À PORTER CETTE DÉMARCHE ET COMMENT EST-ELLE PERÇUE ?

Actuellement, une partie des producteurs de miel de tilleul en Picardie collaborent avec la marque régionale Terroir Hauts-de-France. Elle leur permet d'assurer la provenance de leur production et sa qualité en se soumettant tous les ans à des contrôles, des analyses et un comité de dégustation visant à agréer les miels « Tilleul de Picardie ». Cette démarche apportera aux apiculteurs un signe officiel de qualité leur permettant une meilleure valorisation leurs produits et surtout d'assurer leur provenance.

“ La majorité des producteurs de miel de tilleul attendent le projet avec impatience pour porter encore plus haut leur produit phare. ”

Philippe Béquet, apiculteur professionnel et administrateur du CA de l'ADA HdF.

IGP VEUT AUSSI DIRE RESPECT D'UN CAHIER DES CHARGES, QUE PENSEZ-VOUS METTRE EN PLACE DANS CETTE DÉMARCHE DE QUALITÉ ?

Le cahier des charges ressemble à celui d'IGP d'autres régions. La principale règle est de produire le miel dans l'aire géographique, ici, l'extraction et le conditionnement peuvent être réalisés ailleurs. Un point qui diffère d'autres IGP est le passage obligatoire d'échantillons anonymisés par un comité de dégustation d'experts. Si le miel présenté a une note trop faible alors il ne pourra recevoir la qualification. Ce label assure qu'un miel commercialisé en IGP garantira les qualités organoleptiques définies. Le comité de dégustation est une condition à part entière de la certification.



L'aire géographique du miel de Tilleul de Picardie

OÙ EN EST LE PROJET D'IGP ?

Actuellement, le dossier d'IGP a été déposé à la Commission permanente de l'INAO et nous sommes dans une étape nommée la « pré-information ». Elle consiste à informer

la filière apicole de ce dépôt d'IGP afin qu'ils puissent poser des questions sur des points du cahier des charges. Nous allons prochainement rencontrer la Commission d'enquête. Ils se déplaceront en région afin d'observer la production de miel de tilleul de Picardie qui serait agréé. Cette rencontre permettra aux apiculteurs d'illustrer les différents points qui figurent sur le cahier des charges et de répondre aux questions de la Commission à son sujet.

L'ADA HDF EN RÉSUMÉ

L'ADA Hauts-de-France est une association à destination des apiculteurs professionnels et porteurs de projets de professionnalisation. Diverses formations, visites d'exploitations et une mise à disposition de balances connectées pour la suivie des miellées, notamment de tilleul, sont proposées. L'ADA HdF représente également l'apiculture professionnelle des Hauts-de-France en étant en lien avec les institutions. L'association travaille depuis plusieurs années sur le dépôt de l'IGP « Miel de tilleul de Picardie » en collaboration avec une association spécialisée dans les démarches qualité.

Indication Géographique Protégée – IGP « Miel de tilleul de Picardie »

L'Association de Développement de l'Apiculture des Hauts-de-France a déposé auprès de l'INAO une demande de reconnaissance en IGP pour la dénomination « Miel de tilleul de Picardie ».

Conformément au Règlement (UE) n°1151/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 21/11/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, en cas d'enregistrement de la dénomination « Miel de tilleul de Picardie » en IGP au titre de ce système, cette dénomination sera protégée et réservée aux seuls produits qui respectent les conditions de production du cahier des charges de l'IGP concernée.

Ainsi, les produits considérés comme des produits comparables au « Miel de tilleul de Picardie », tels que les autres miels, ne pourront pas être commercialisés avec une quelconque référence, directe ou indirecte, à la Picardie.

De même, les produits dont la dénomination est enregistrée en IGP seront protégés contre toutes évocations et déclinaisons, y compris figuratives, pour commercialiser ou présenter des produits ne bénéficiant pas de l'IGP en cause, quand bien même ces produits proviendraient effectivement de la même zone géographique.

Tout apiculteur effectuant de la transhumance en Picardie et souhaitant valoriser la dénomination « Miel de tilleul de Picardie » ou toute personne intéressée ou s'interrogeant sur cette démarche est invité(e) à se rapprocher de l'Association de Développement de l'Apiculture des Hauts-de-France et/ou du site INAO d'Épernay afin de prendre connaissance du projet de cahier des charges et de faire valoir ses observations auprès des services de l'INAO.

Contacts :

Association de Développement de l'Apiculture des Hauts-de-France
Animateur et coordinateur : Valentin HORAK
Cité de l'agriculture de Saint-Laurent-Blangy - Bâtiment Jean DELEAU
56 Avenue Roger Salengro, 62223 Saint-Laurent-Blangy
Tél : 07 65 27 03 90 – Courriel : tilleuldepicardie@gmail.com

INAO
Délégation Territoriale Nord-Est, 43ter rue des Forges 51200
EPERNAY
Tél : 03.26.55.95.00 – Courriel : inao-epernay@inao.gouv.fr



AUTEUR

Valentin HORAK, *coordinateur et animateur de l'Association de Développement Apicole des Hauts-de-France (ADA HdF)*



Accompagnement pluriexperts pour lutter contre le varroa

L'ADANA, en partenariat avec l'ITSAP, l'INRAe BioSP, l'ADA Occitanie, l'ADA Provence et l'ADA Grand-Est mènent depuis 2020 un projet d'expérimentation sur les stratégies de lutte contre le varroa en hiver. Ces expérimentations permettent aux ADAs d'acquérir des références sur l'efficacité des différents traitements hivernaux envisageables. Ces références couplées à l'expertise vétérinaire permettront aux ADAs de proposer un accompagnement pluri-experts aux apiculteurs en difficulté sanitaire. Cette action représente le second objectif du projet « WIN'VAR ».

WIN'VAR, DEUX ANNÉES D'EXPÉRIMENTATION SUR LES TRAITEMENTS HIVERNAUX

Depuis 2009, les différents partenaires du projet WIN'VAR réalisent le suivi de l'infestation varroa sur des exploitations apicoles dans différentes régions de France. Ces suivis indiquent que l'objectif de OVP/100ab en sortie d'hiver est primordial pour limiter la croissance de la population varroa

durant la saison et son impact sur les performances de production des colonies. L'hiver, généralement caractérisé par des ruptures de ponte, est donc une période clef pour lutter contre le varroa. Le projet WIN'VAR vise à étudier les différentes stratégies de lutte hivernales contre le varroa d'un point de vue de leur efficacité, en cas de présence ou absence de couvain, ainsi que leur effet sur le développement et les performances de production des colonies.

Hiver 2020-2021					
 1Apibioxal® d	12	2		384 colonies	Présence ou absence de couvain
 1Apibioxal® d + 1Apibioxal® s	12	2			VP/100ab
 1Varromed®	12	2			Développement colonie Nombre abeilles Quantité couvain fermé Poids des colonies
 Témoin	12	2			Efficacité des traitements Varroa résiduel
MODALITES	COLONIES	RUCHERS	REGIONS	TOTAL	VARIABLES SUIVIES

Année 2021-2022					
 1Apibioxal® d	15	4		720 colonies	Présence ou absence de couvain
 2Apibioxal® s	15	4			VP/100ab
 4Apibioxal® s	15	4			Développement colonie Nombre abeilles Quantité couvain fermé Poids des colonies
					Performances de production sur la miellée d'été
MODALITES	COLONIES	RUCHERS	REGIONS	TOTAL	VARIABLES SUIVIES

Au cours de ces deux années d'expérimentation, plus de 1000 colonies ont été suivies. Les traitements suivants ont été éprouvés :

- un mélange d'acide oxalique et formique par dégouttement (1Varromed®)
- l'acide oxalique par dégouttement (1Apibioxal® d)
- l'acide oxalique par sublimation en deux passages (2Apibioxal® s)
- l'acide oxalique par sublimation en quatre passages (4Apibioxal® s)
- l'acide oxalique par dégouttement suivi de l'acide oxalique par sublimation (1Apibioxal® d + 1Apibioxal® s)

Ces différentes modalités permettent de comparer l'efficacité de différentes molécules (acide oxalique et formique), de différentes méthodes d'application (le dégouttement vs. la sublimation) ainsi que le nombre de passages de sublimation (2 vs. 4), en présence ou absence de couvain.

5 traitements hivernaux testés sur plus de 1000 ruches

Finalement, la période d'application a été évaluée, en traitant la moitié des colonies de manière précoce (fin-novembre) et l'autre moitié de manière tardive (mi-janvier). L'expérimentation se clôturera d'ici la fin de l'été 2022.

Pour le moment, les résultats sont sans appel ; le traitement hivernal est l'une des principales clefs de réussite dans la gestion du varroa ce qui confirme les tendances observées dans l'observatoire varroa de Nouvelle Aquitaine.

Des fiches techniques sur les traitements hivernaux reprenant les résultats des expérimentations 2020-2022, sont en cours de rédaction. La finalité de ces outils étant de mieux orienter les apiculteurs dans leurs plans de lutte contre le varroa en hiver.

UNE COLLABORATION ENTRE TECHNICIENS D'ADAS ET VÉTÉRINAIRES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES APICULTEURS EN DIFFICULTÉ SANITAIRE

La seconde partie du projet WIN'VAR a pour objectif de valoriser les références acquises en accompagnant des apiculteurs qui ont des difficultés à gérer l'infestation varroa sur leurs exploitations. L'approche choisie est dite « pluri-experts » réunissant techniciens d'ADA et vétérinaires.

Celle-ci sera proposée à des participants de l'observatoire varroa Nouvelle Aquitaine qui se sont retrouvés dans des conditions sanitaires inquiétantes en sortie d'hiver 2022. Les techniciens d'ADA et vétérinaires travailleront donc conjointement pour identifier les recours techniques et médicamenteux les plus adaptés à la situation et aux besoins de l'apiculteur en question.

Dans chacune des 4 régions impliquées dans le projet, 2 apiculteurs en difficulté bénéficieront de ce suivi varroa « pluri-experts ». Cet accompagnement sera constitué de deux visites sur l'exploitation apicole ainsi que trois réunions techniques. Les infestations varroa d'au minimum deux ruchers sur l'exploitation seront suivies. Des comptages varroa sur les colonies de ces ruchers seront réalisés à différentes périodes de l'année. Le suivi ne se limitera donc pas à des conseils sur les stratégies de lutte à entreprendre mais ira jusqu'à la vérification des actions mises en place.

L'objectif principal de cette action est de tisser des liens entre les ADAs et les vétérinaires, de créer des fiches techniques et outils qui facilitent la prise de décision quant à la lutte contre le varroa et de faire évaluer la qualité du suivi par les apiculteurs qui en bénéficieront.

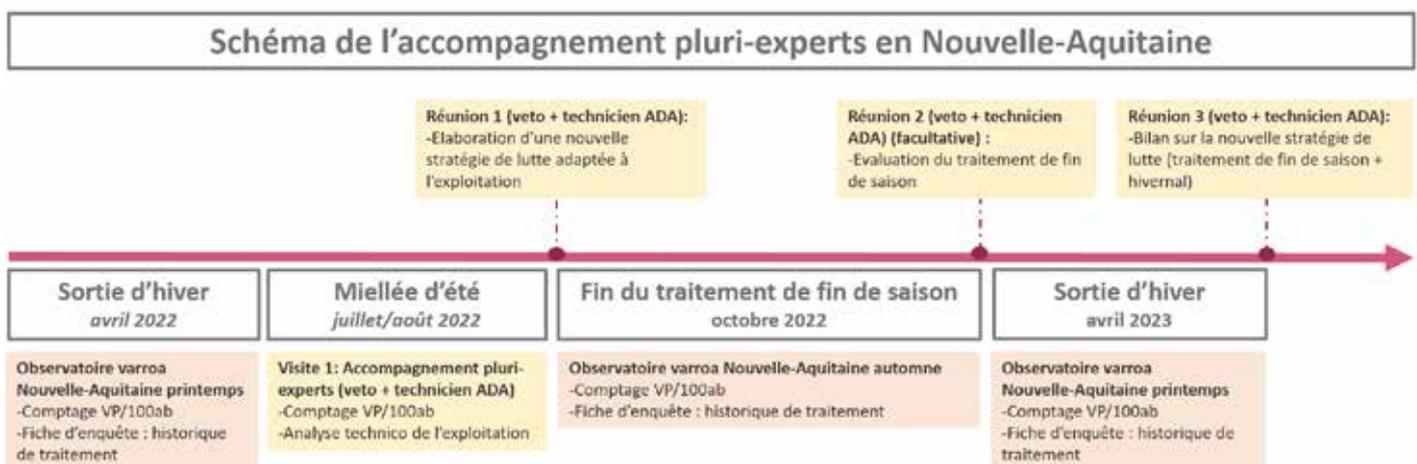


Schéma d'accompagnement pluri-experts en Nouvelle-Aquitaine : pour la dernière année du projet les partenaires expérimenteront ce dispositif mis en oeuvre par des vétérinaires et des techniciens d'ADAs

AUTEURE
Claire MORELLE,
chargée de mission ADANA



Remérer les colonies de production sans orpheliner

Le remérage des colonies sans passer par l'étape d'orphelinage est une méthode simple, rapide et peu couteuse qui offre la possibilité aux abeilles de remplacer leurs vieilles reines.

L'un des éléments clefs de réussite d'un apiculteur réside souvent dans la productivité des colonies de son cheptel. Pour garantir la rentabilité de son activité, il est donc essentiel que l'apiculteur travaille avec des reines au fort potentiel et élimine les colonies faibles ou non-valeurs. La méthode de remérage présentée ici, se distingue d'autres techniques de remérage du fait qu'elle laisse le choix aux abeilles de renouveler ou non leur reine. Des fermes apicoles, en Nouvelle-Zélande, au Canada et depuis peu chez nous en France, renouvellent jusqu'à 90% de leur cheptel grâce à cette méthode.

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

L'opération est généralement réalisée durant le dernier tiers de la miellée d'été lorsque la durée du jour et la dynamique de ponte ont commencé à décroître. A cette période de l'année, une vieille reine diffuse moins de phéromones ce qui permet à une colonie d'accepter plus facilement une nouvelle reine. Une cellule royale, élevée ou achetée, âgée de 10 jours (J+10) est introduite dans la hausse près de la grappe d'abeilles dans une ruche ne disposant pas de grille à reine. La cellule royale peut être introduite avec un protège cellule si l'apiculteur travaille avec une race d'abeille rustique. Un apiculteur qui possède des reines marquées pourra s'assurer de la réussite de l'opération en observant la vieille reine rejetée devant la ruche.

Il est primordial de vérifier l'émergence de mâles 15 jours avant l'introduction des cellules afin de s'assurer que les reines seront fécondées. Cette technique de remérage ne repose pas sur une fécondation dirigée mais bien sur une fécondation dite « tout venant » ; ce sont les mâles de l'environnement qui féconderont les reines. Cette méthode induit généralement une génétique plus rustique et moins douce.

Il est recommandé de décaler les introductions en deux ou trois passages afin d'alterner les périodes de fécondation.

POINTS DE VIGILANCE

Si les conditions sont caniculaires, les abeilles risquent de supprimer les mâles ce qui entraînera de mauvaises fécondations. Le taux de réussite oscille entre 50 et 70% en été. Si l'opération ne fonctionne pas c'est que la vieille reine est dynamique et diffuse encore suffisamment de phéromones. Les apiculteurs qui utilisent cette méthode au printemps encourent le risque que les abeilles détruisent la cellule royale. Ce risque est d'autant plus grand si la colonie n'est pas en période production ou si elle ne présente pas d'activité de butinage. Proposer des cellules à des colonies au printemps augmente également le risque d'essaimage. Ne pas avoir de grille à reine au printemps signifie aussi du couvain dans les hausses.



Cette méthode de remérage consiste à proposer une cellule royale aux colonies dont on souhaite changer la reine

REMÉRAGE EN ÉTÉ, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Le remérage en été permet à l'apiculteur de repérer les colonies peu ou pas productives lors des premières miellées. En choisissant la seconde partie de saison pour le remérage par rapport au printemps, il faut veiller à ce que ces colonies nouvellement rémérées aient suffisamment de ressources et de réserves ; en effet, une colonie, pourvue d'une jeune reine dynamique, aura tendance à relancer l'élevage et donc, à augmenter la consommation automnale de réserves. D'autre part, ces colonies

populeuses à l'automne permettront d'assurer des belles sorties d'hiver et d'exploiter au maximum les premières miellées. Ainsi, le renouvellement des reines en été sur des colonies manquant de dynamisme, permet de réduire le nombre de non-valeur à l'automne et par conséquent le pourcentage de pertes hivernales. Travailler avec de jeunes reines permet de réduire les risques d'essaimage.

DEUX MANIÈRES D'ENVISAGER CETTE MÉTHODE DE REMÉRAGE

- Proposer des cellules aux colonies peu productives qui montrent des signes de faiblesse. Par exemple, des colonies où les abeilles ne sont pas montées dans la hausse. Attention tout de même à ne pas employer cette méthode sur des non valeurs sinon les résultats risquent d'être décevants.
- Introduire des cellules partout et voir si les abeilles acceptent ou non la proposition.

A QUI S'ADRESSE CETTE PRATIQUE D'ÉLEVAGE ?

Cette méthode ne nécessite aucune technicité, les cellules royales peuvent être greffées ou achetées. Ce type de remérage, peu chronophage, peut être mise en œuvre sur des grandes exploitations apicoles ; en effet, la méthode permet un gain de temps puisque l'opération d'orphelinage des colonies n'est pas nécessaire.

Cette technique n'est cependant pas adaptée aux apiculteurs qui souhaitent maîtriser la voie mâle de leurs abeilles ; en effet, les fécondations ne sont pas dirigées donc le cheptel risque d'être moins homogène. Pour finir, cette technique peut gêner les apiculteurs qui souhaitent conserver la grille à reine sur la miellée d'été ou qui souhaitent travailler avec des reines marquées.

LES POINTS CLEFS À RETENIR POUR DE BONS RÉSULTATS

- Vérifier la présence de mâles
- Pas de grille à reine
- Introduction durant la miellée d'été
- Introduction en deux ou trois passages pour diversifier les périodes de fécondation

RETOURS D'EXPÉRIENCES DE FLORENT GATELIER ET THIERRY FEDON :

Florent Gatelier

Florent réalise cette opération sur la miellée de tournesol. Cette miellée, généralement bloquante, permet aux colonies de mieux accepter le renouvellement de reine. Il renouvelle 20% de son cheptel avec cette méthode et choisit des colonies avec des reines âgées de 2ans.



Si ça fonctionne, c'est tout bénéf et si ça ne fonctionne pas, c'est que la vieille reine avait encore suffisamment de phéromones. Cette méthode n'est pas prise de tête, il faut rester simple avec les abeilles.



Thierry Fedon

Pour Thierry, cela vaut la peine de proposer des cellules royales aux colonies quand l'apiculteur a des cellules à volonté. Cette méthode s'adapte assez bien aux exploitations semi-extensive. Selon lui, il faut utiliser différentes méthodes d'élevages ; il renouvelle ainsi 30 à 50% de ses reines. La fécondation avec les mâles de son environnement lui convient ; en effet, il travaille en sélection massale. Thierry ne vérifie pas si l'opération de renouvellement a fonctionné. La décision d'acceptation des reines ne lui revient pas. Il ne connaît pas l'âge de ses reines et ne les marque pas. Ce qui l'importe c'est que son cheptel soit homogène au printemps suivant.



Nous partons d'une méthode simple et il faut qu'elle le reste si on ne veut pas que ça devienne chronophage. Nous proposons et se sont les abeilles qui décident.



AUTEURE

Léa FRONTERO,
chargée de mission à l'ADANA.

*Propos recueillis auprès de Florent GATELIER
et Thierry FEDON, apiculteurs en Nouvelle-Aquitaine*



Une formation dédiée aux projets mielleries !

Il paraît qu'il faut avoir construit 2 ou 3 maisons pour arriver à concevoir celle qui correspond aux attentes. Et combien de mielleries alors ? Comment concevoir un outil où l'ergonomie rime avec efficacité, où les performances du bâti et des équipements choisis restent en cohérence avec la rentabilité financière de l'activité apicole ? Pas simple... Et si la réflexion collective pouvait apporter un début de solution ! C'est dans cet état d'esprit que la formation de l'ADANA « Concevoir sa miellerie : de l'ergonomie au financement optimisé » a été élaborée.

NE PAS SE PRÉCIPITER : SAVOIR FIXER SES OBJECTIFS ET PRENDRE SOIN DES TRAVAILLEURS

Surtout, ne pas prendre sa règle et son crayon dès l'émergence du projet, surtout ne pas appeler de constructeur !

Deux temps sont indispensables à la conception du projet bâtiment :

➤ **Définir les objectifs d'utilisation du bâtiment** : avant toute chose, il faut clarifier les enjeux et les conditions de réussite du projet. Quelles sont les tâches prévues au sein du futur bâtiment pour aujourd'hui et pour demain ? Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans le temps sur l'exploitation et doit évoluer au rythme des projets apicoles. Le bâtiment facilite l'organisation globale des activités. En plus de ses fonctions primaires, extraction et pour certains, mise en pots, le bâtiment permet de bénéficier de place pour le stockage. Il offre un lieu de travail à l'abri pour le

gaufrage des cadres, greffage, entretien du matériel... Lors de cette toute première étape du projet, il s'agit d'établir son cahier des charges sans se mettre de barrière techniques et/ou financières. Ces éléments, essentiels à la réalisation du projet, seront à expertiser dans un deuxième temps. Le projet à réaliser devra être un compromis acceptable à tous les objectifs définis.

➤ **Penser ergonomie** : l'ergonome analyse de façon globale des situations de travail en vue de les améliorer sous un angle pluridisciplinaire : physiologie, psychologie, sociologie, économie, management... Son but est d'élaborer des systèmes permettant des situations de travail soutenables, et de penser à la santé et la sécurité des opérateurs. Il cherche dans un 1er temps à comprendre comment ces derniers arrivent à atteindre leurs objectifs quantitatifs, qualitatifs... et à quels coûts : on parle d'analyse de l'activité. La seconde étape consiste à chercher à la transformer pour plus de sécurité et de performance. L'ergonomie participe ainsi à la pérennité de l'activité !



Quand la contrainte de l'historique familial devient un atout ! Pour le GAEC à Six Pattes la miellerie est conçue dans une ancienne scierie appartenant au père de Nicolas SOUBRANE. Il a fallu s'adapter mais pour l'apiculteur il était important de conserver l'histoire du lieu.

2 JOURS DE FORMATION : TOUT UN PROGRAMME !

La 1^{ère} journée est sous le thème « Apiculture et ergonomie : concevoir sa miellerie ». Mise en situation, études des besoins, réalisations de plan, simulation de l'activité future, restitutions collectives et analyses croisées ont permis aux stagiaires d'apporter des éléments de réflexions à leurs projets personnels.

La 2^{ème} journée est destinée à « Optimiser le portage et le financement du bâtiment ». La visite de la miellerie du GAEC à Six Pattes, en clôture, a donné un exemple concret d'une réalisation. Etapes de conception, choix des matériaux et matériels, impact financier du projet sur le coût de production et conséquence sur l'organisation du travail ont été présentés.

VISUALISER LE PROJET : DESSINER, MODÉLISER, VISITER, PARTAGER

Après un rappel des règles de base : marche en avant, exigences réglementaires pour la conception d'une miellerie, conseils sur la gestion des flux et la circulation, comment faciliter le poste de chargement, l'organisation des postes de travail, ... Il est maintenant possible de prendre crayons et règles et de dessiner LE bâtiment. Les stagiaires, en collectif, ont imaginé des projets de bâtiments. Certains sont venus avec leurs plans. Des présentations croisées ont engendré de nombreux échanges, forts des expériences de chacun.

OPTIMISER LE FINANCEMENT

Avec un investissement qui peut représenter plusieurs milliers d'euros, l'expertise de toutes les sources de financement n'est pas un luxe. Comme pour la conception, avant de totaliser les devis, il faut définir la masse financière qui peut être destinée au projet. Quelle nouvelle annuité l'apiculteur et son entreprise sont-ils prêts à supporter ? Pour le premier, on parle de seuil psychologique et pour le deuxième de sécurité financière du projet. Une fois ces éléments déterminés, ils seront mis en parallèle avec le coût global. Le recours aux subventions Région, MSA, ... est la première solution d'optimisation de financement. Mais il en existe d'autres, telles que la proposition d'une prestation extérieure, la mutualisation de l'investissement ou encore l'installation en toiture de panneaux photovoltaïques. Ainsi, le nouveau revenu issu de la vente de l'électricité permet de couvrir une partie de l'investissement.



Paroles des associés : les moteurs du projet

Le projet bâtiment peut s'inscrire dans une évolution de l'activité apicole. Dans ce cas, une analyse globale est faite tenant compte des modifications de productions. Ce fut le cas pour le GAEC à Six Pattes, exploitation support de la formation : le bâtiment a contribué à l'installation de Michelle. Pour les associés, plusieurs moteurs ont motivés ce projet bâtiment.

- Donner un vrai statut à Michelle.
- Réhabiliter ce lieu chargé d'histoire familiale.
- Travailler dans de meilleures conditions, en s'usant moins physiquement : notion d'ergonomie.
- Améliorer la qualité du produit, hygiène et stockage.
- Notre apiculture a été vivable sur les quinze dernières années, malgré des hauts et des bas. Elle est alors capable de supporter cet investissement. Mais il y a un besoin de réflexions, de calculs et de projections. Importance du trio : exploitant-comptable-banquier.

UNE NOUVELLE FORMATION PROGRAMMÉE CET HIVER !

Devant le succès de cette formation, l'ADANA prévoit une nouvelle session toujours en s'appuyant sur l'exploitation du GAEC à Six Pattes à Saint Pantaléon de Laplaud (19). Surveillez le calendrier des formations sur le site web de l'association.

AUTEURE

Isabelle ROMMELUERE,
chargée de mission ADANA



La propolis : un produit aux multiples vertus

La propolis est un produit phare de l'apithérapie, connue pour ses nombreuses propriétés. La demande pour un usage thérapeutique est en forte croissance et peut constituer une diversification intéressante.

LA PROPOLIS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terme de propolis désigne le produit complexe élaboré par les abeilles à partir de la résine végétale produite par certains arbres et arbustes pour protéger leurs bourgeons. Elle est collectée par les butineuses et mélangée à de la cire et des sécrétions salivaires. L'ouvrière qui récolte la résine la découpe grâce à ses mandibules, en s'arc-boutant parfois pour parvenir à découper cette substance collante qui a tendance à s'étirer pour former de longs fils. Elle la transporte sous forme de pelotes dans ses corbicules. La colonie utilise cette propolis pour réduire l'entrée de la ruche afin d'éviter les intrusions ; c'est d'ailleurs Aristote qui inventa ce terme à partir du grec « devant » (pro) « la cité » (polis). Les abeilles utilisent également la propolis à d'autres fins : colmatage des fissures et interstices de la ruche, solidification des rayons, momification des animaux intrus morts dans la ruche, aseptisation des cellules

grâce à une fine couche déposée dans les cellules avant la ponte de la reine.

Les abeilles vont collecter cette résine sur les végétaux à proximité du rucher. Il y a donc en théorie autant de propolis que d'écosystèmes, donc différentes variétés de propolis dont la composition est extrêmement variable et complexe. Les propriétés de chaque propolis sont liées essentiellement à leurs origines botaniques. On distingue principalement 3 grandes catégories de propolis (tableau 1) :

- ambrée, variant du rouge cuivré au brun. Elle provient majoritairement du peuplier, c'est celle qui est récoltée en Europe ;
- verte, provenant du Brésil, issue du Romarin des Champs où elle est produite en grande quantité ;
- rouge, provenant d'Amérique du Sud, apparue sur le marché depuis une dizaine d'années.

Type de propolis	Origine géographique	Origine botanique	Principaux constituants
Peuplier Ambrée à brune	Europe, Amérique du nord, régions non tropicales de l'Asie, Nouvelle-Zélande	Populus_spp. et principalement P. nigra L.	Flavones, flavanones, acides phénols et ses esters et sesquiterpènes
Verte du Brésil	Zone tropicale du Brésil	Baccharis_spp. principalement B. dracunculifolia DC.	Dérivésprénylés de l'acide coumarique Acides diterpéniques Lignanes
Bouleau	Nord de la Russie	Betula_verrucosa	Flavones, flavonols, flavonones et sesquiterpènes
Propolis Rouge	Cuba, Brésil, Mexique	Dalbergia ecastophyllum	Isoflavones, isoflavanes, flavonoides et benzophénones isoprénylées
Propolis rouge	Cuba, Venezuela	Clusiarosea	Isoflavones, isoflavanes, flavonoides et benzophénones isoprénylées
Méditerranéenne	Sicile, Grèce, Malte, crête, Turquie	Famille des Cupressacea	Acides diterpéniques et principalement de type labdane
Pacifique	Zone pacifique (Taiwan, Okinawa, Indonésie)	Macaranga tanarius	Prényl-flavanones

Les principaux types de propolis - N. Cardinault et al. Phytothérapie, 2012

PLUS DE 300 COMPOSANTS DIFFÉRENTS IDENTIFIÉS

La propolis de peuplier contient autour de 55% de résines, 25% de cire et 20% d'autres constituants qui sont le pollen, les huiles essentielles et les débris divers. Les principes actifs sont contenus dans les résines et appartiennent à la super famille chimique des polyphénols parmi laquelle on distingue :

- les flavonoïdes : flavones, flavonols, etc.
- les acides phénoliques : acides aromatiques et leurs esters.

La propolis de peuplier est riche en polyphénols : 20 à 30 % de flavonoïdes et 20 % de composés phénoliques. Ces polyphénols sont produits par les végétaux leur premier rôle est de protéger les feuilles des rayonnements du soleil. Ce sont de puissants antioxydants. Chez l'homme, ils peuvent aider à neutraliser les radicaux libres susceptibles de causer des dommages au niveau des cellules. La propolis contient également de la vitamine E, des acides aminés ainsi que des oligo-éléments.

DE MULTIPLES USAGES SANTÉ

La propolis est un remède naturel utilisé depuis l'antiquité.

Elle est connue pour de nombreuses propriétés pharmaco-biologiques :

- Anti-bactérienne
- Anti-fongique
- Anti-virale
- Anti-parasitaire
- Anti-angiogénique
- Anti-oxydante
- Anti-inflammatoire
- Immuno modulatrice
- Antidiabétique
- Neuroprotectrice
- Action en cancérologie.

La préparation de produits à visée « santé » suppose une phase d'extraction des principes actifs contenus dans la propolis. Les méthodes à l'alcool sont les seules efficaces (solution d'éthanol à 70%). La propolis peut contenir des contaminants susceptibles de se trouver dans l'environnement. La réglementation européenne fixe des seuils à ne pas dépasser dans les compléments alimentaires contenant de la propolis (cadmium, mercure, plomb, HAP).

Un article dans le prochain bulletin du réseau des ADA abordera les aspects concernant la production et la commercialisation par les apiculteurs, à partir d'un travail réalisé en Auvergne-Rhône-Alpes.



La propolis récoltée grâce à des grilles spécifiques est de bien meilleure qualité que la propolis obtenue par grattage des éléments de ruche et de cadres.

EN BREF

Les critères de qualité pour la production d'une propolis à usage thérapeutique :

- L'origine botanique qui va déterminer la composition.
- L'environnement des ruchers en lien avec l'absence de contaminants.
- La méthode de récolte : grattage/grilles.
- La conservation de la propolis brute.
- Le solvant et la méthode d'extraction (durée, température).
- La filtration.
- Une traçabilité de l'ensemble des opérations.

AUTEURE

Florence AIMON-MARIÉ,
chargée de mission à l'ADANA.

D'après les journées de formation consacrées à la propolis les 4 et 5 novembre 2021, avec l'intervention de Nicolas Cardinault, complétées par la thèse de docteur en pharmacie « la propolis, propriétés et intérêt thérapeutique », F. Potier, 2014.



Bilan des formations 2021-2022 : les apiculteurs s'expriment !

Une nouvelle campagne s'achève, riche en échanges et en apprentissages.

LE MOT DES ÉLUS RÉFÉRENTS



Fabrice RATHIER et Francis YOU, apiculteurs et référents formation ADANA

Fabrice RATHIER et Francis YOU

« Le bilan annuel des formations de l'ADANA est positif à tous points de vue : taux de participation, qualité des interventions, méthodologie appliquée et satisfaction des participants. La certification Qualiopi, obtenue en octobre 2021 est le signe de la reconnaissance de notre association comme organisme de formation.

Les enquêtes de fin de journée en témoignent : les participants soulignent la pédagogie et le niveau d'expertise des intervenants. La pertinence du contenu et la richesse des échanges sont à maintes reprises mises

en avant, tout comme la facilité d'appropriation des outils avec des formations pratiques, adaptées au terrain.

Bien entendu nous sommes attentifs à toutes les remarques qui nous parviennent dans les fiches de satisfaction, les questionnaires en ligne et le site web. Nous les prenons en compte dans la construction de la campagne suivante. Certaines reviennent souvent, concernent la gestion du temps et la durée des formations. On peut aussi citer le besoin de modules pratiques : cas concrets, ou mises en situation permettant de s'approprier encore mieux le contenu, de le rendre plus applicable. Ces éléments seront au cœur de nos priorités dans l'élaboration du programme 2022-2023. »

Les inscriptions ouvriront en septembre sur www.adana-asso.fr.



Notes issues des 244 questionnaires de satisfaction 2021-2022



Bilan de la campagne de formations 2021-2022

LES PARTICIPANTS TÉMOIGNENT

ADANA : Concernant la formation que vous venez de suivre, qu'avez-vous pensé des moyens pédagogiques employés ?

Très bonnes méthodes ; J'ai apprécié l'excellente articulation entre la théorie et sa mise en œuvre avec des cas pratiques l'après-midi.

Apiculteur du 64 – au sujet de la formation Forêt « Savoir interpréter paysage et flore pour bien choisir ses emplacements »

Pensez-vous pouvoir mettre en pratique les compétences acquises ?

Oui bien sûr, les éléments transmis en ce sens : aide au diagnostic et arbre de décision sont parfaits. Nous avons eu tous les outils afin d'être autonomes et faire face aux différentes maladies du cheptel.

Apicultrice du 33 – formation « Maladies : savoir les diagnostiquer et agir »

Cette formation correspondait-elle à vos attentes ?

Le sujet est surprenant a priori, mais indispensable ! Je suis pleinement satisfait des compétences acquises au cours de cette journée.

Apiculteur du 64 – formation « Risque et premiers secours »

Que pensez-vous de l'intervenant ?

Il propose des temps disponibles pour chacun et fait preuve d'une grande adaptabilité. Ses mises en garde m'ont aidée : ne doit pas oublier que la durabilité de l'exploitation se travaille tout le temps !

Apicultrice du 87 – formation « Bilan et planification de saison »

Etes-vous satisfait de la formation ?

Totalement. C'était clair, bien structuré et participatif. Je vais pouvoir mettre en pratique dès cette année et améliorer la qualité de mon miel crémeux.

Apiculteur du 16 - formation « Maitriser la cristallisation et l'analyse sensorielle »

BÉNÉFICIER D'AIDES POUR FORMER SES SALARIÉS, C'EST POSSIBLE !

A la ferme du Burgaud, au sud de la Dordogne, Johann et Emilie gèrent une exploitation avec plusieurs ateliers, dont un atelier apicole. Emilie salariée de l'exploitation, s'occupe de la partie transformation, participe au travail sur les ruches et gère la commercialisation en vente directe. Elle a bénéficié du fonds Ociapiat pour participer à la formation sur les propriétés et la commercialisation de la propolis.

ADANA : Comment avez-vous eu connaissance de cette aide ?

Emilie et Johann Destombes : par le passé, nous avons déjà fait appel au fonds FAFSEA. L'ADANA nous a appris

que celui-ci avait aujourd'hui changé de nom et qu'il était possible d'en bénéficier.

En quoi consiste-t-elle ?

Pour favoriser le développement des compétences au sein des petites entreprises, Ociapiat propose un appui financier qui couvre 45% des coûts suivants :

- coût pédagogique global de la formation,
- salaires des salariés formés pour les heures réalisées sur le temps de travail à hauteur du SMIC horaire chargé, soit 12€/h.

Comment y souscrire ?

La démarche s'effectue en ligne sur monespace.ocapiat.fr. Il faut créer un compte, sélectionner « Boost Compétences » et se laisser guider. Les demandes peuvent être saisies avant ou après la réalisation de la formation. Les justificatifs à envoyer sont fournis par l'ADANA.

A noter : l'organisme est libre de choisir son organisme de formation, thème, intervenant, lieu, etc.

ATTENTION

BOOST'Compétences prend la forme d'une adhésion volontaire. Il faut s'acquitter d'un montant de 55% des coûts pris en charge pour adhérer. En contrepartie, Ociapiat rembourse 100% du coût ce qui correspond à une prise en charge finale de 45%. Pour limiter l'impact sur la trésorerie, le versement de l'aide est réalisé avant encaissement de l'adhésion.

Les démarches sont-elles simples ?

C'est un peu fastidieux de réunir toutes les informations demandées la première fois. Mais la plateforme enregistre ces éléments pour la fois suivante. Il est donc facile d'y revenir pour compléter ou faire une nouvelle demande. L'aide est perçue dans un délai court.

Un message à faire passer ?

Oui : les employeurs ne doivent pas hésiter à former leurs salariés. C'est très important de les accompagner dans le développement de leurs compétences, et cela bénéficie à tous ! Et si vous avez des questions les salariés de l'ADANA sauront vous guider.

AUTEURS

Fabrice RATHIER et Francis YOU,
référénts formation et apiculteurs en Gironde et Charente
Emilie et Johann DESTOMBES, apiculteurs en Dordogne
Kiliana VIVIEN, chargée de mission à l'ADANA



Diagnostiquer les pannes de son appareil de sublimation

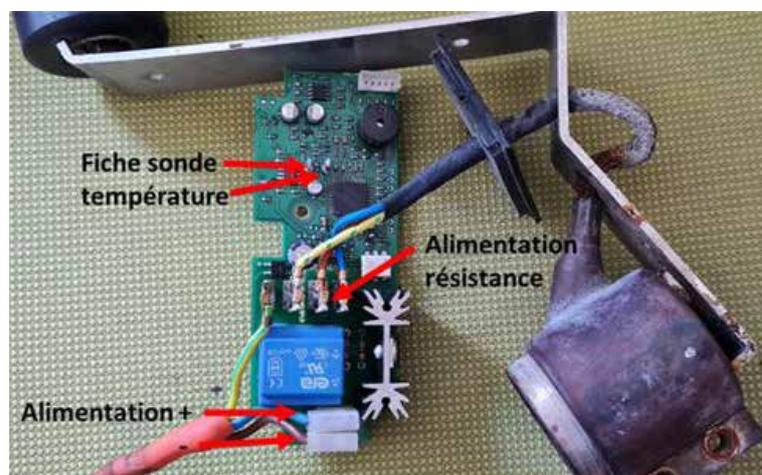
L'ADAPI (Association de Développement de l'Apiculture en Provence) vous aide à identifier les causes de dysfonctionnement de vos appareils de sublimation

La sublimation de l'acide oxalique est une méthode de plus en plus répandue pour lutter contre le varroa, notamment en hiver lorsque la reine est en rupture de ponte. La sublimation transforme l'acide oxalique en poudre sous forme gazeuse.

Ce traitement « flash » donne de très bons résultats si les colonies sont hors couvain au moment de l'application. Contrairement au dégouttement, cette méthode d'application a un coût ; en effet, il nécessite d'investir dans un appareil à sublimer et de se munir d'un groupe électrogène. Ce matériel de sublimation bien que plus plutôt résistant, tombe parfois en panne. Heureusement les causes de dysfonctionnement sont souvent les mêmes donc pas de panique, ne pas jeter son appareil à la poubelle : le réparer n'est pas sans espoir.

Pour diagnostiquer la panne, il faut tester le fonctionnement de chacun de ces éléments.

Présentation des différents composants d'un Sublimox démonté



Visualisation des 3 principaux composants dans le boîtier du Sublimox

LES 4 PRINCIPALES CAUSES DE DYSFONCTIONNEMENT :

- Problème d'alimentation
- Résistance hors service
- Sonde de température hors service
- Carte mère hors service

SUBLIMER C'EST SE PROTÉGER !



Il est primordial de bien se protéger lorsque l'acide oxalique est employé par la méthode de sublimation car cette substance est très irritante pour les voies respiratoires. L'emploi d'un masque intégral est nécessaire avec des cartouches adaptées à l'emploi des acides organiques.

Vous trouverez ici les références du masque et des cartouches adaptées :

- <http://www.dutscher.com/frontoffice/product?referenceld=950091>
- <https://www.dutscher.com/frontoffice/article/950099>

Pour sublimer, il vous faut :

- 1 appareil de sublimation
- 1 traitement varroa homologué
- 1 doseur
- 1 générateur d'électricité
- 1 rallonge
- 1 masque de protection total
- 1 paire de gants

ETAPES DE DIAGNOSTIC

Etape 1 : Testez l'alimentation avec un voltmètre

Si le voltage est inférieur à 220V, vous pouvez conclure qu'il s'agit d'un problème d'alimentation.



Veillez à porter des gants lors de toutes les étapes de votre investigation.

Etape 2 : Testez la résistance

Pour tester la résistance, branchez la résistance au courant 220. Si elle chauffe c'est qu'elle fonctionne, sinon vous avez trouvé la cause du dysfonctionnement de l'appareil.

Etape 3 : Vérifiez l'état de la sonde



Si la sonde est endommagée l'appareil risque de dysfonctionner

Etape 4 : La carte mère

Si tous les composants testés précédemment fonctionnent correctement, par défaut, le problème vient de la carte mère.

QUE FAIRE UNE FOIS LA PANNE DIAGNOSTIQUÉE ?

Si le problème vient de l'alimentation, un fil est certainement coupé ou endommagé. Il faut trouver le fil concerné en testant la résistance de chaque fil puis effectuer une réparation à l'étain et ajouter une gaine thermo. Si la coupure est introuvable, remplacer le cordon d'alimentation avec un câble électrique équipé d'un câble terre.



Équiper les colonies d'un linge graissé avant le traitement permet de se rendre compte du nombre de varroas phorétiques atteints par la sublimation.

Où se fournir en matériel ?

Pour les trois autres causes de dysfonctionnement de votre appareil de sublimation, les liens suivant vous aideront à vous procurer le matériel nécessaire ainsi que les astuces pour la réparation de votre Sublimox.

Résistance chauffante :

- <https://catalog.bmsfrance.eu/fr/produit/collier-mica-blindés-etanches/>

Sonde de température :

- <https://catalog.bmsfrance.eu/fr/produit/thermocouples-tubulaires-pour-trous/>

Carte mère :

- https://materielapiculture.fr/index/what/artic/arti/TACO_0365/carte-electronique-de-remplacement-sublimox

AUTEURE

Léa FRONTERO, chargée de mission à l'ADANA. Synthèse réalisée grâce au travail d'investigation mené par l'ADAPI.





Trop cher ? Pas assez cher ? L'art et la manière de fixer son prix

Il paraît souvent difficile de déterminer le prix de vente de ses produits. Nous avons interviewé une enseignante en marketing et une commerçante qui partagent leur expertise et leur expérience, de la théorie à la pratique !

L'AVIS DE L'EXPERTE

ADANA - Florence Aimon-Marié : Quels sont les grands principes pour fixer un prix de vente ?

Jeanne Lallement : La première étape pour fixer le prix d'un produit est de déterminer 3 valeurs de référence :

- **Le prix plancher** : il correspond au coût de production. Une entreprise ne peut pas survivre si elle ne couvre pas ses coûts de revient ! C'est aussi le prix en-dessous duquel l'acheteur va considérer que le produit n'est pas de qualité ;
- **Le prix de la concurrence** : il est indispensable de se situer par rapport aux prix des autres produits offerts à l'acheteur. Nous identifions trois types de concurrence (voir schéma) ;
- **Le prix plafond** : c'est le prix au-dessus duquel l'acheteur n'achète plus. Cependant, ce prix peut-être élevé. Le prix est en effet un indicateur de qualité déterminant. Derrière ce prix plafond se trouve la question « à quel prix l'acheteur estime-t-il que le produit est de qualité ? »

Ces 3 valeurs peuvent être déterminées par des visites sur des marchés, des sites de vente en ligne, et à partir d'enquêtes réalisées auprès d'acheteurs : sollicitez votre entourage, vos amis ou voisins sont des acheteurs !

Quel est le risque si l'on fixe un prix trop bas ?

J Un produit « pas cher » est associé à de la mauvaise qualité. De plus, quand on fixe le prix d'un produit, on fixe ce qu'on l'on appelle un « prix de référence interne » pour le consommateur. C'est le prix qu'il va ancrer dans son esprit et qui devient une référence, on crée une habitude avec ce prix. Il sera ensuite quasiment impossible de l'augmenter !

Et si l'on fixe un prix trop haut ?

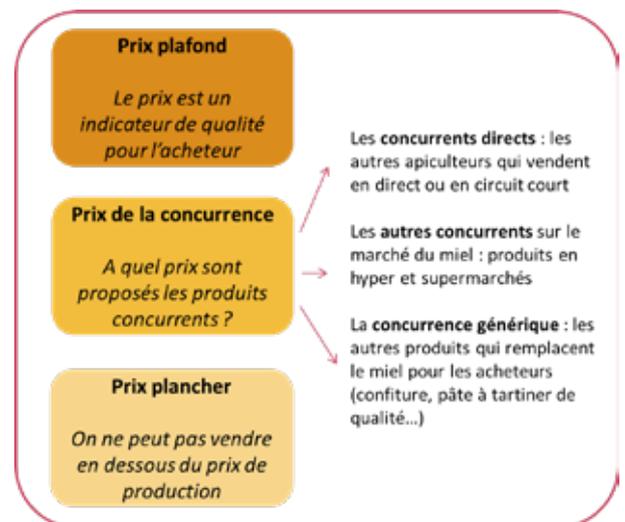
J Le consommateur risque de ne pas acheter... mais on s'en rend compte rapidement et on peut le revoir, c'est beaucoup plus facile.

Quelle attitude avoir vis-à-vis d'un concurrent qui « casse les prix » ?

J On ne rentre pas dans la guerre des prix ! On laisse le voisin se casser la figure, ce qui va arriver inévitablement s'il ne fait pas de marge... On peut avoir un « prix d'appel » avec certains produits proposés moins chers, choisis parmi les produits qui ont moins de valeur ajoutée, afin d'attirer l'acheteur. Cela doit rester limité.

Est-il possible malgré tout d'augmenter un prix ?

J On peut proposer une série limitée sur certains produits : quand un produit est rare cela donne plus de valeur. Le client sait qu'on lui offre un produit exceptionnel, qu'il n'y en a pas beaucoup, et cela déclenche un comportement d'achat particulier. Ce produit peut donc être plus cher. Par exemple, on peut envisager des séries limitées de miels avec des pots numérotés !



Les 3 valeurs de référence sont à prendre en compte pour déterminer un prix de vente

Un autre aspect à prendre en considération ?

J Le prix est toujours en lien avec une démarche commerciale globale, en cohérence avec le choix du conditionnement, de l'étiquette et de la communication. C'est le « mix marketing ».

Quelle est selon vous la spécificité à mettre en avant pour vendre du miel ?

J Dans le cas de la vente directe ou en circuit court, la proximité géographique est importante à mettre en avant, le lien avec le producteur est un argument fort pour le consommateur.

« Acheter du miel c'est acheter un petit bout de nature »

L'EXPÉRIENCE D'UNE COMMERÇANTE

ADANA - Florence Aimon-Marié : Comment fixez-vous les prix de vos produits ?

Annick Gaboulaud : nous calculons le total des charges pour chaque produit en tenant compte des matières premières, des coûts pour la cuisson, l'emballage... Puis nous appliquons un coefficient de 4 environ pour définir le prix de vente. Ce coefficient est couramment utilisé en chocolaterie. Il permet de prendre en compte de façon globale le temps de travail.

Faites-vous des relevés de prix chez vos concurrents ?

A Non, chacun fait comme il veut, chaque entreprise est différente. J'évalue mon prix en fonction de ma situation.

Votre approche est donc avant tout déterminée par l'équilibre financier de votre activité ?

A Une bonne marge permet de résister aux aléas dans l'entreprise, on peut faire face à un problème et éviter de couler. Avec de petites marges on ne peut pas s'en sortir. Mais le prix est là aussi pour rémunérer le travail et encourager à proposer de la qualité. Si la marge est faible il faut faire du volume et donc travailler beaucoup plus, ce n'est pas tenable.

Comment sont perçus les prix par vos clients ?

A Pour le client un prix élevé est synonyme de qualité, il achète quelque chose de précieux, c'est du rêve. S'il a un budget limité, il achète moins mais se fait plaisir. Si le produit est peu cher le client a tout de suite un doute sur la qualité.

« Quand on paie les charges on sait qu'il faut faire de la marge. »



La fixation du prix de ses produits est une étape déterminante dans la vente en circuit-court

Proposez-vous des « produits d'appel » ?

A Assez rarement. Nous faisons des réductions sur les grosses quantités. Nous proposons plutôt de goûter nos produits. Cela permet un arrêt du client au stand, engage la discussion avec mon mari (qui aime beaucoup les échanges !) et souvent cela déclenche un achat.

Un conseil pour un apiculteur qui souhaite améliorer la vente de ses produits en circuit-court ?

A Il faut valoriser son travail, expliquer aux clients, mettre des panneaux explicatifs, des photos du travail au rucher afin de montrer que l'on est bien le producteur. Les clients y sont très sensibles. Tous les doutes des acheteurs sont levés quand on leur dit « on peut vous emmener voir les ruches ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Des formations pour déterminer votre coût de production. L'ADANA vous propose de calculer vos coûts de production grâce à la plate-forme PRO API. A partir de vos données comptables, cet outil analyse les composantes des coûts sur votre exploitation et les leviers d'évolution. N'hésitez pas à consulter le programme des formations ou à contacter l'équipe.



REMERCIEMENTS :

Annick et Jean-Paul GABOULAUD, apiculteurs et artisans chocolatiers (Chocolaterie La Ruchette – 24) ;

Jeanne LALLEMENT, enseignante sciences de gestion et marketing à l'Université de La Rochelle

AUTEURE

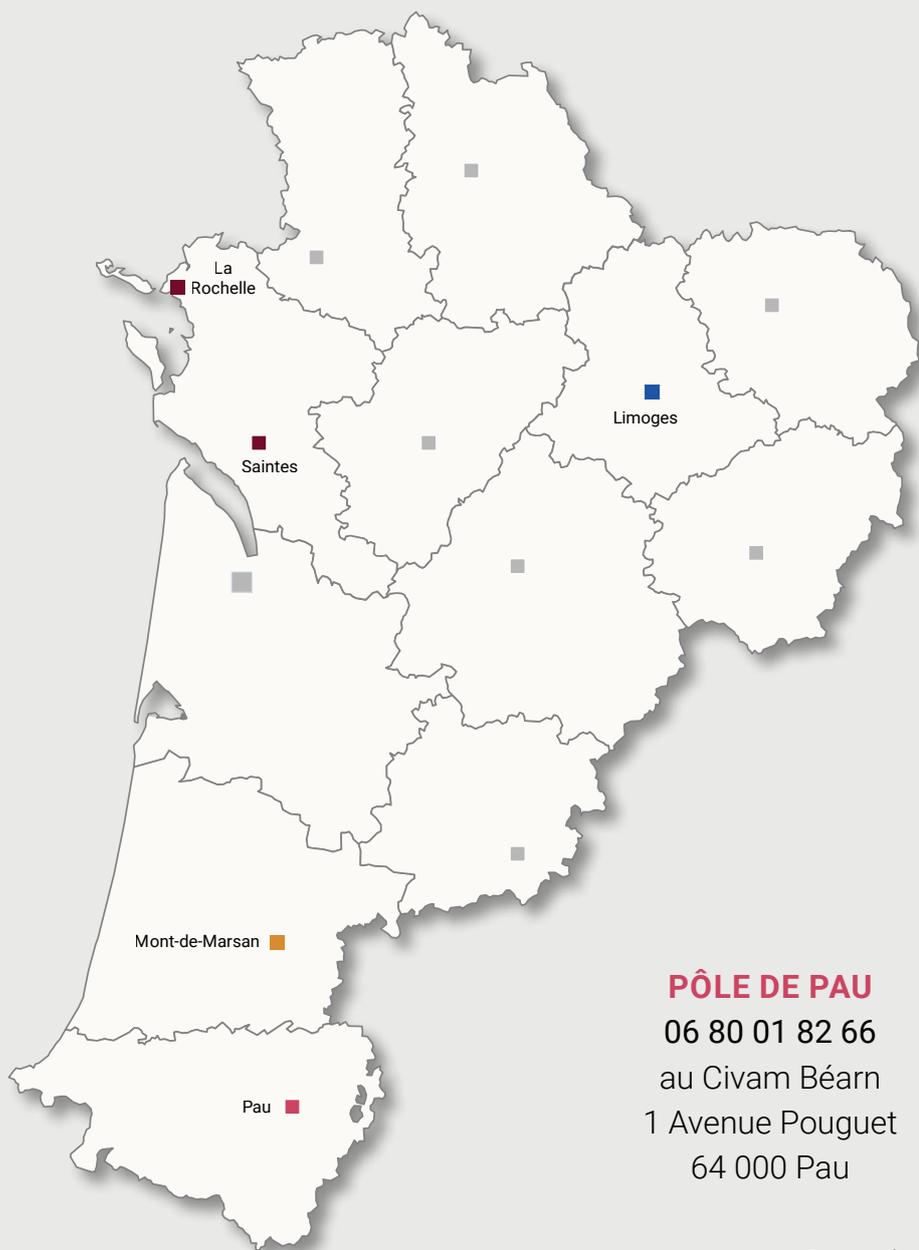
Florence AIMON-MARIÉ,
chargée de mission à l'ADANA.



Association de Développement de
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

ADANA

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE
EN NOUVELLE-AQUITAINE



NOUS CONTACTER :
contact@adana-asso.fr

PÔLE DE MONT-DE-MARSAN

06 45 51 42 13
Maison de l'Agriculture
55 av. Cronstadt
40005 Mont-De-Marsan

PÔLE DE LIMOGES

05 55 85 40 71
Boulevard des Arcades
87060 Limoges

PÔLE DE SAINTES

06 98 33 41 38
Site Chambre d'Agriculture 17
3 Boulevard de Vladimir
17100 Saintes

PÔLE DE PAU

06 80 01 82 66
au Civam Béarn
1 Avenue Pouquet
64 000 Pau

PÔLE DE LA ROCHELLE

05 46 50 45 33
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 La Rochelle

Consultez notre site internet :
www.adana-asso.fr

Avec le soutien financier de :

